POLLINIS

POLLINIS EST UNE ONG INDÉPENDANTE ET SANS BUT LUCRATIF QUI AGIT POUR LA PROTECTION DES ABEILLES DOMESTIQUES ET SAUVAGES, ET POUR UNE AGRICULTURE QUI RESPECTE TOUS LES POLLINISATEURS. FINANCÉE EXCLUSIVEMENT GRÂCE AUX DONS DES CITOYENS, POLLINIS EST UNE ASSOCIATION LOI 1901 SANS BUT LUCRATIF.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018

LUTTER, RESTAURER : UN DOUBLE ENGAGEMENT

Chers donateurs, chères donatrices,

Depuis six ans, nous menons ensemble un combat pour la protection des abeilles domestiques et sauvages. Alertés par une pétition, un message, l'écho d'une nouvelle étude scientifique sur la disparition des insectes ; nous avons compris l'importance cruciale de ce combat, nous saisissons son urgence. Sans pollinisateurs, plus des trois quarts des fruits et légumes que nous consommons disparaitront de nos assiettes. Mais au-delà de ce « simple » enjeu alimentaire, c'est l'ensemble de la biodiversité qui est menacée par la disparition de ces passeurs de vie naturels, essentiels, irremplaçables.
Notre association rassemble tous ceux qui refusent catégoriquement, viscéralement la perspective de cette disparition. Notre engagement est clair : lutter contre les causes de cette hécatombe, agir pour inverser la tendance.

PESTICIDES : LE COMBAT CONTINUE

Le premier volet de ce combat passe par la lutte pied à pied, argument contre argument contre la cause la plus aisément identifiable de cette hécatombe : les pesticides tueurs d'abeilles. Ce premier volet est loin d'être clos ! Grâce à la mobilisation de plus d'un million de citoyens, nous avons certes obtenu l'interdiction des néonicotinoïdes en France. Mais nous devons nous battre encore pour les faire interdire partout en Europe et pour faire interdire tous les autres tueurs d'abeilles. Nous devons, par exemple, exiger un moratoire immédiat sur les fongicides SDHI, qui représentent une bombe à retardement pour la nature et notre santé (voir p. 6). Nous devons absolument imposer les nouveaux « tests abeilles » qui permettraient d'évaluer réellement la toxicité et la létalité des pesticides avant délivrance de leur autorisation de mise sur le marché (voir p. 24).

INVERSER LA TENDANCE

Inverser la tendance : c'est le second volet de notre engagement. Pour cela, il faut restaurer les ressources des pollinisateurs. Il faut restaurer leurs habitats. Et il faut faire connaître et promouvoir une autre agriculture, qui sorte enfin de cette logique suicidaire qui consiste à fonder son développement sur l'éradication de ses alliés naturels.
Tout cela est nécessaire, tout cela nous le faisons uniquement grâce aux citoyens engagés comme vous. Mais tout cela exige aussi de se confronter à un système qui a sa logique, son histoire, ses relais institutionnels, ses circuits économiques, ses géants industriels, ses lobbys et des ressources financières colossales. Pour renverser cette hydre dont on ne saurait sous-estimer la puissance, seul un appui massif et déterminé des citoyens permettra de créer un rapport de force favorable.

Votre soutien nous oblige à l'espoir et à l'action.

Merci pour votre aide précieuse.

Charles Valade
PRÉSIDENT DE POLLINIS

40 % des espèces de pollinisateurs sauvages sont actuellement menacés d'extinction (source : IPBES)

Didea fasciata

SOMMAIRE

ÉDITO

FOCUS 2018 **6**
SDHI : nouvelle alerte aux tueurs d'abeilles

CETTE ANNÉE, ENSEMBLE, NOUS AVONS… **8**

2018 EN QUELQUES CHIFFRES **10**

1 - QUI SOMMES-NOUS ? 12

Notre combat : 13
- Enrayer le déclin des pollinisateurs
- Promouvoir un autre modèle agricole

Nos valeurs : 14
- Les citoyens au coeur du débat
- Une indépendance absolue
- Une transparence totale

Ce que nous faisons : 15
- Agir pour un changement rapide des politiques publiques sur l'agriculture et l'environnement
- Promouvoir et construire des solutions efficaces pour protéger les abeilles et autres insectes pollinisateurs

Comment travaillons-nous ? 16
- Les trois pôles de POLLINIS
- Une équipe mobilisée
- Nos partenaires

Notre histoire
Le conseil d'administration

POLLINIS EN DONNÉES-CLÉS **19**

2 - NOS ACTIONS 21

1 - Combattre les pesticides tueurs d'abeilles 21
- Pour une interdiction totale des pesticides tueurs d'abeilles en Europe
- Pour un moratoire sur les fongicides SDHI
- Pour une clarification des procédures d'évaluation du risque des pesticides

Nos huit recommandations pour la réforme de la procédure européenne d'homologation des pesticides.

2 - Protéger les abeilles locales 26
- Pour une protection juridique des abeilles locales
- Pour une fédération des conservatoires
- Pour un sanctuaire de l'abeille locale (Vallée de l'abeille noire)

Fête de l'Abeille noire (Octobre 2018)

3 - Protéger les pollinisateurs sauvages 30
- Pour une cartographie des pollinisateurs sur le territoire (Apiformes)

Projet anti frelon asiatique

4 - Restaurer les habitats des pollinisateurs 32

Pourquoi planter des haies ?

5 - Promouvoir une agriculture respectueuse des pollinisateurs 33

6 - Protéger la liberté d'information et d'investigation 34

Vidéos à l'appui

3 - NOTRE COMMUNAUTÉ 37

- E-mails
- Réseaux sociaux
- Bulletins de liaison
- Site internet

Stop à la diffamation

BILAN FINANCIER 39

- Chiffres clefs
- Une association loi 1901
- Certification des comptes
- Compte d'emploi des ressources
- Nos ressources
- Nos charges
- Compte de résultats
- Bilan simplifié

PESTICIDES SDHI : POLLINIS DEMANDE UN MORATOIRE IMMÉDIAT SUR CES FONGICIDES ET LANCE DES ÉTUDES INDÉPENDANTES

Utilisés massivement dans les champs, les fongicides SDHI n'ont pas fait l'objet d'une évaluation rigoureuse avant leur mise sur le marché. Inquiets de leur dangerosité potentielle sur la santé humaine, des scientifiques de l'Inserm ont lancé l'alerte dès 2017. Face à l'inertie des autorités sanitaires, POLLINIS a décidé de relayer cette alerte le plus largement possible et de demander un moratoire sur ces molécules qui bloquent la respiration des cellules de tous les êtres vivants. Grâce au soutien financier de ses sympathisants, l'association a pu aussi financer des recherches indépendantes pour connaître la toxicité réelle de ces substances.

Ils ont été sidérés par leur découverte. En 2017, des chercheurs de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), décident de tester dans leur laboratoire des fongicides utilisés en agriculture, les SDHI. Ils découvrent alors que ces molécules, censées tuer uniquement les champignons, agissent aussi sur les cellules humaines, celles des vers de terre et celles des nématodes, la microfaune indispensable à la bonne santé des sols… Avec des conséquences potentiellement désastreuses pour l'homme, les pollinisateurs, et toute la biodiversité.

Face à ces résultats inquiétants, les chercheurs de l'Inserm décident d'alerter l'ANSES à l'automne 2017. Six mois plus tard, devant le manque de réaction de l'autorité sanitaire française, ils publient avec une dizaine de chercheurs du CNRS et de l'INRA une tribune dans le journal *Libération*, dans laquelle ils appellent à un moratoire préventif : *« Sur la base de nos tout récents résultats et pour ne pas reproduire les erreurs du passé, nous appelons à suspendre l'utilisation* (des SDHI) *tant qu'une estimation des dangers et des risques n'aura pas été réalisée par des organismes publics indépendants des industriels distribuant ces composés et des agences ayant précédemment donné les autorisations de mise sur le marché des SDHI ».*

Mais en septembre 2018, un an après l'alerte, aucune mesure de retrait préventif n'avait été encore prise. Et malgré l'urgence, le comité d'experts nommé par l'ANSES, dont la composition est tenue confidentielle, n'avait toujours pas rendu ses conclusions…

UNE PROCÉDURE D'HOMOLOGATION OBSOLÈTE

Et pourtant, les citoyens sont en droit de s'interroger sur la procédure d'homologation qui a abouti à l'autorisation de mise sur le marché de ces fongicides SDHI que l'on retrouve aujourd'hui en France dans 70 % des cultures de blé tendre, 80 % des cultures d'orge mais aussi dans les cultures de tournesol, colza, maïs, de fruits (raisin, abricot, cerise, fraise, pêche, pomme, tomate…) et de légumes (chou, carotte, poireau, salade, pomme de terre…).

Prenant le relais de l'appel des chercheurs, POLLINIS a donc demandé à rencontrer des responsables de l'ANSES début octobre 2018, pour connaître l'état d'avancement des travaux et réclamer l'accès aux tests d'homologation des molécules SDHI. Lors de ce rendez-vous, aucune réponse précise n'a été obtenue. La composition du comité d'experts est tenue secrète. Il n'est pas possible d'accéder rapidement à l'ensemble des études d'homologation, pour des raisons de « confidentialité ». Tout semble indiquer que l'on est en présence d'un cas d'école des dérives et des dangers d'un système d'évaluation fondé sur des procédures à la main des industriels.

À l'évidence, les tests d'homologation menés sur les SDHI demeurent très insuffisants. Dans le cas du boscalid, le plus commercialisé des SDHI, le test de toxicité chronique n'est mené que sur 10 jours, alors que les effets toxiques les plus importants se manifestent après 17 à 18 jours d'exposition. Les protocoles actuels n'évaluent pas non plus la toxicité de l'exposition sur le long terme, pas plus que les éventuelles dérégulations épigénétiques (risque de cancer, tumeurs, maladies neurodégénératives…) pointées du doigt par les chercheurs. Ces protocoles ne prennent pas non plus en considération les synergies et les effets cocktail entre les différents produits répandus dans l'environnement, alors que l'épandage de SDHI est souvent associé à celui d'insecticides.

CONSTRUIRE UNE RIPOSTE SCIENTIFIQUE

Tout semble converger vers un scandale sanitaire de grande envergure. *« Les firmes agrochimiques, les autorités sanitaires et les États membres de l'Union européenne sont en train de jouer avec le feu, comme pour le glyphosate ou les néonicotinoïdes, et cela appelle une mobilisation et une réaction immédiate des citoyens, en France et dans toute l'Europe »* constate Nicolas Laarman, délégué général de POLLINIS. Après avoir relayé la requête des chercheurs auprès des autorités sanitaires, l'association s'est donc lancée dans la bataille à l'automne 2018 pour informer et mobiliser les citoyens autour de cet enjeu. Une pétition #StopSDHI a été adressée à la Commission européenne, demandant *« un moratoire immédiat sur l'ensemble des substances fongicides de la classe « SDHI » ainsi que le financement d'études indépendantes pour évaluer leur impact réel sur les abeilles, la faune agricole, l'environnement et la santé humaine. »*

Cette pétition a d'ores et déjà recueilli près de 200 000 signatures mais l'association a décidé d'aller plus loin en finançant les recherches indépendantes qui permettront de pallier les lacunes du dossier d'homologation de ces substances. Une convention a ainsi été conclue à l'automne 2018 avec l'Inserm, pour le financement d'une *« étude préliminaire sur l'action de huit SDHI (flutolanil, fluopyram, boscalid, fluxapyroxad, penthiopyrad, penflufen, isopyrazam, bixafen) sur la chaîne respiratoire de quatre organismes (Homo sapiens, Lumbricina sp, Apis mellifera, Botrytis cinerea) »*, c'est-à-dire sur l'Homme, les vers de terre, les abeilles domestiques et une espèce de champignons haploïdes.
Une autre convention a été conclue avec le département des Sciences agricoles de l'Université de Bologne, en Italie, pour mesurer les effets synergiques létaux et sublétaux des fongicides SDHI sur les abeilles solitaires. Menées en plein champ, ces études conduites par le Dr. Fabio Sgolastra donneront un contrepoint complémentaire aux études en laboratoire, confiées à l'Inserm. Les premiers résultats sont attendus pour la rentrée 2019. Nul doute que le dossier est très loin d'être clos…

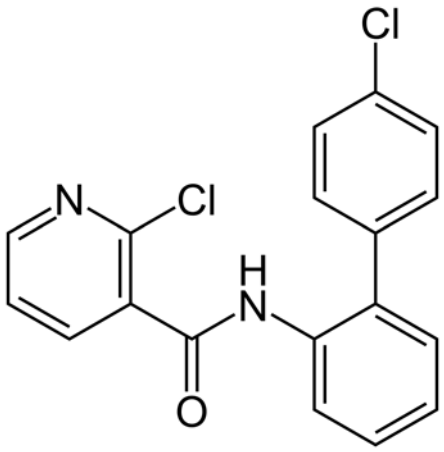

LES SDHI : QU'EST-CE QUE C'EST ?

Les fongicides SDHI sont des inhibiteurs de la succinate déshydrogénase (SDH), essentielle à la respiration cellulaire des champignons… mais aussi de tous les êtres vivants. Les pesticides SDHI de première génération ont été conçus dans les années 1960 et ciblaient déjà la chaîne respiratoire. Ils ont été progressivement retirés du marché (probablement à cause de leur dangerosité ou de résistances développées par les champignons). De nouveaux fongicides SDHI, dont certains à large spectre (non sélectifs), ont été mis sur le marché au début des années 2 000. Une vingtaine de molécules sont actuellement commercialisées comme le boscalid (BASF), le fluopyram (Bayer), le fluxapyroxad (Xemium et Voxan de BASF)…

Les pesticides déversés dans les champs provoquent une hécatombe silencieuse. Ils constituent la cause première de l'extinction des insectes, et notamment de ceux qui assurent le service de la pollinisation.

NOUS AVONS COMBATTU LES PESTICIDES TUEURS D'ABEILLES

Pour que la dangerosité des pesticides sur les pollinisateurs soit réellement testée avant toute autorisation de mise sur le marché en Europe, nous avons mobilisé les citoyens via la pétition « Pollinisateurs : le massacre autorisé », demandé l'adoption immédiate des nouvelles lignes directrices de l'autorité sanitaire européenne (EFSA), saisi le médiateur européen pour accéder aux documents d'homologation des pesticides et publié un rapport inédit (« Risk assessment of pesticides on pollinators in Europe : obsolete procedures and conflicts of interest ») sur l'évaluation des risques en matière de pesticides.

Pour éviter le remplacement des néonicotinoïdes par des pesticides ayant un mode d'action similaire, nous avons obtenu l'interdiction en France de tous les « néonics cachés » notamment le sulfoxaflor contre lequel l'association se bat depuis 2015.

Pour une interdiction totale de tous les néonicotinoïdes au sein de l'Union européenne, nous continuons d'agir à Bruxelles puisque seules 3 substances néonicotinoïdes sur 7 sont pour l'heure interdites dans l'UE, et uniquement dans les cultures de plein champ (ces substances sont toujours autorisés et massivement utilisées dans les cultures sous serres).

Pour relayer le cri d'alarme des chercheurs de l'Inserm, de l'INRA et du CNRS sur les dangers des fongicides SDHI, tueurs d'abeilles et cancérigènes probables, nous avons fait circuler une pétition « Stop SDHI » exigeant un moratoire immédiat, demandé l'accès au détail des évaluations que les firmes agrochimiques et les autorités sanitaires refusent de dévoiler et pallié l'inaction des autorités sanitaires en finançant des recherches scientifiques indépendantes permettant de tester l'impact réel de ces fongicides sur les pollinisateurs et la santé humaine.

NOUS AVONS PROTÉGÉ NOS ABEILLES LOCALES

Pour que les abeilles locales soient juridiquement reconnues et protégées dans leur territoire naturel, nous avons fait introduire pour la première fois la notion de protection juridique des abeilles locales dans un rapport d'initiative voté par le Parlement européen le 1er mars 2018.

Pour aider au repeuplement de nos territoires en abeilles locales, nous avons financé cinq conservatoires de la Fédération des conservatoires de l'abeille noire (FEdCAN) pour les aider à multiplier leurs essaims.

Pour accompagner ce combat sur le terrain, nous avons poursuivi notre soutien logistique et financier à La Vallée de l'abeille noire, véritable sanctuaire de l'abeille locale au sein d'un paysage agricole mellifère restauré où trois nouvelles parcelles ont été ouvertes et cultivées en 2018.

Pour développer une alternative aux insecticides destinés à lutter contre le frelon asiatique, nous avons conçu et testé un nouveau prototype de notre dispositif anti frelon asiatique, qui vise à neutraliser les nids sans recours aux produits chimiques.

Pour favoriser la connaissance et la protection des pollinisateurs sauvages, nous avons renouvelé notre soutien financier au réseau APIFORMES, piloté par l'INRA et la Bergerie Nationale, qui permet de cartographier les abeilles sauvages sur tout le territoire et de sensibiliser les futurs agriculteurs à l'importance des pollinisateurs.

NOUS AVONS DÉFENDU LE DROIT DES CITOYENS À L'ACCÈS AUX INFORMATIONS SUR L'ENVIRONNEMENT ET LEUR SANTÉ

Pour combattre les dispositions liberticides de la loi sur le secret des affaires, nous avons orchestré la mobilisation au sein du collectif « Stop secret d'affaires », soutenu par une cinquantaine d'ONG et une vingtaine de sociétés de journalistes (relais d'une pétition ayant recueilli plus de 576 000 signatures, co-rédaction d'une tribune reprise dans tous les grands quotidiens nationaux, réalisation de six vidéos illustrant les possibles dérives de la loi)...

L'équipe de POLLINIS à la manifestation contre la loi sur le secret des affaires place de la République (Paris), le 16 avril 2018.

2018 EN QUELQUES CHIFFRES

19 990
DONATEURS
au 31 décembre 2018

1 LABEL
Depuis décembre 2018, POLLINIS est labellisée Don en confiance.

+100 000 SIGNATURES
en deux semaines pour notre pétition « Pollinisateurs : le massacre autorisé », qui demande de nouvelles procédures d'homologation pour tester la toxicité réelle des pesticides.

2 ÉTUDES SCIENTIFIQUES
indépendantes lancées pour évaluer la dangerosité des fongicides SDHI pour les pollinisateurs et la santé.

5
CONSERVATOIRES
d'abeilles noires financés pour multiplier les essaims d'abeilles locales.

1,8
MILLION DE VUES
sur Facebook pour la vidéo #stopsecretdaffaires présentée par la journaliste Élise Lucet.

324 EURODÉPUTÉS
ont soutenu un amendement conçu par POLLINIS, reconnaissant pour la première fois la nécessité d'une protection juridique pour les abeilles locales.

Anthidium Florentinum

1 - QUI SOMMES-NOUS ?

Juristes, ingénieurs agronomes, spécialistes du contre-lobbying, rédacteurs : l'équipe de POLLINIS compte une dizaine de personnes engagées dans la défense des pollinisateurs.

NOTRE COMBAT

ENRAYER LE DÉCLIN DES POLLINISATEURS

La disparition des pollinisateurs constitue, à court terme, une grave menace pour la survie de notre écosystème et de notre sécurité alimentaire. Pour contribuer à enrayer cette extinction de masse, POLLINIS agit en France et au niveau européen pour :

- faire interdire tous les pesticides « tueurs d'abeilles » ;
- promouvoir un modèle agricole capable de couvrir nos besoins alimentaires avec des produits sains tout en préservant notre santé, l'environnement et la biodiversité ;
- restaurer d'urgence l'habitat des pollinisateurs sauvages et leurs ressources alimentaires dans un environnement non pollué et diversifié ;
- sauver les abeilles à miel locales d'Europe au cœur des milieux naturels dans lesquels elles ont évolué depuis des millénaires.

Bombus terrestris

Les pollinisateurs sont au premier rang dans la disparition générale des insectes. Le principal combat de POLLINIS : enrayer ce déclin en luttant contre les causes de cette extinction silencieuse.

NOS VALEURS

LES CITOYENS AU CŒUR DU DÉBAT

POLLINIS sensibilise et informe les citoyens sur la préservation des pollinisateurs et sur les problématiques qui traversent l'agriculture à travers des campagnes d'information envoyées par e-mails et sur les réseaux sociaux. **L'association estime que les citoyens sont concernés en premier lieu** : ce sont bien eux qui financent indirectement les aides dont bénéficie l'agriculture, ce sont eux qui se nourrissent des aliments produits et qui vivent au milieu des paysages façonnés par les agriculteurs. C'est en leur nom, enfin, qu'on oriente la recherche publique et qu'on établit les politiques destinées à soutenir aujourd'hui notre modèle agro-alimentaire.

En portant les revendications des citoyens sous forme de pétitions auprès des élus et des institutions, POLLINIS les replace au centre des débats. En retour, c'est le soutien massif des citoyens qui confère à POLLINIS sa légitimité dans l'arène politique.
À Paris et à Bruxelles, l'association propose des réformes pragmatiques et intervient au cœur des processus législatifs pour faire prévaloir l'intérêt public et ne pas laisser le champ du politique aux seuls intérêts privés des lobbies et des associations de professionnels.

UNE INDÉPENDANCE ABSOLUE

Afin de conserver son indépendance politique et sa liberté de parole et d'action, POLLINIS est l'une des rares associations à ne pas accepter de financement de la part d'entreprises, de l'État, d'institutions européennes ou nationales, de partis politiques, de syndicats ou d'organisations professionnelles. Elle n'est engagée dans aucune activité commerciale. **Nous dépendons donc entièrement des particuliers qui nous soutiennent.**

Ce sont eux, à 100 %, qui nous permettent de mener à bien nos campagnes en faveur des abeilles et d'une agriculture respectueuse des pollinisateurs. **POLLINIS jouit ainsi d'une liberté d'action et de parole totale vis-à-vis de tout pouvoir économique ou politique.**

UNE TRANSPARENCE TOTALE

Afin d'assurer à ses donateurs et sympathisants que l'action de l'association est en parfait accord avec ses intentions déclarées, POLLINIS s'est engagée dans une démarche de qualification avec Don en Confiance, référence majeure en matière de déontologie et de probité dans le monde associatif. Au terme de 18 mois d'audit, POLLINIS a obtenu le label Don en Confiance en décembre 2018, confirmant ainsi que l'association respecte strictement les quatre principes cardinaux du label : *« respect du donateur, transparence, recherche d'efficacité, probité et désintéressement »*. Le label Don en confiance est délivré pour trois ans, pendant lesquels un contrôle continu de respect de ces exigences est assuré par Don en confiance pour permettre à chaque donateur de savoir comment est dépensé son argent et d'être assuré que POLLINIS continue de fonctionner en toute transparence.

Osmia cornuta

POLLINIS, HISTOIRE D'UNE ASSOCIATION CITOYENNE

Inquiet des dérives multiples et des méfaits collatéraux de l'agriculture conventionnelle, un petit groupe de citoyens bénévoles fonde au printemps 2012 le Conservatoire des fermes et de la nature (CFN). L'association commence son travail militant sur un danger essentiel et hautement symbolique : la disparition des abeilles et des pollinisateurs sauvages. L'un des premiers projets au long cours du CFN s'appelait POLLINIS. Il s'agissait de créer un réseau de conservatoires d'abeilles et de pollinisateurs dans toute la France. En parallèle, l'association milite pour l'interdiction totale des pesticides néonicotinoïdes, particulièrement toxiques pour les abeilles, et pour la révision des procédures d'évaluation des pesticides au niveau européen. Une première vidéo-pétition, intitulée *Abeilles, le massacre autorisé*, appelle à l'interdiction des insecticides néonicotinoïdes ainsi qu'à la révision des procédures d'évaluation des pesticides. L'écho est considérable : la vidéo est vue par plus d'un million et demi de personnes sur internet et la pétition qui l'accompagne est signée par 480 000 personnes en quelques mois (plus d'un million à partir de juin 2015). Après plusieurs campagnes, dont le succès ne se dément pas, l'association indépendante et sans but lucratif adopte en 2014 le nom POLLINIS afin de mettre en lumière sa vocation à placer la défense des pollinisateurs au cœur de son action.

Pour enrayer le déclin des pollinisateurs, POLLINIS se bat sur deux fronts

AGIR POUR UN CHANGEMENT RAPIDE DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE D'AGRICULTURE ET D'ENVIRONNEMENT

- Analyse de la législation et de l'influence des lobbys sur les institutions pour formuler des recommandations politiques constructives et amorcer les changements nécessaires ;
- information et mobilisation des citoyens (campagnes, e-mails d'information, articles, réseaux sociaux, pétitions en ligne…) pour peser sur les représentants politiques, aux niveaux français et européen ;
- construction d'un contre-pouvoir à opposer aux lobbys en portant les revendications des citoyens auprès des élus et des institutions (rendez-vous politiques à Bruxelles et Paris, publication de rapports, d'études, de notes de positionnement…) ;
- sensibilisation des médias aux problématiques liées à la disparition des pollinisateurs pour informer et mobiliser plus largement l'opinion publique.

PROMOUVOIR ET CONSTRUIRE DES SOLUTIONS EFFICACES POUR PROTÉGER LES ABEILLES ET LES AUTRES INSECTES POLLINISATEURS

- Restauration des haies et autres paysages favorables à l'habitat et aux ressources alimentaires des pollinisateurs ;
- identification, soutien et accompagnement des projets agricoles sans pesticides favorisant la restauration d'un environnement riche et sain pour les pollinisateurs sauvages ;
- mobilisation pour la protection dans leurs milieux naturels des abeilles à miel locales et pour la protection juridique des conservatoires d'abeilles locales ;
- réunions d'experts, de scientifiques et d'acteurs de terrain pour la recherche d'une solution collective ;
- orientation et financement de la recherche scientifique sur les pollinisateurs et les alternatives agricoles permettant de les protéger.

LES TROIS PÔLES DE POLLINIS

POLLINIS organise son action en trois pôles thématiques. Chacun de ces pôles propose une expertise pointue et des recommandations argumentées pour influencer les décideurs politiques (contre-lobbying citoyen) et mobiliser l'opinion publique (mobilisation citoyenne).

LE PÔLE « ABEILLES »

Il coordonne les actions visant à sauver les abeilles à miel dans leurs milieux naturels préservés. Il accompagne le travail des conservatoires d'abeilles locales, mène des campagnes pour promouvoir leur protection juridique, mobilise les citoyens pour initier des projets de développement en leur sein.

LE PÔLE « PESTICIDES & AGRICULTURE »

Il vise à alerter sur la toxicité des pesticides pour les pollinisateurs, sur le scandale des procédures d'évaluation du risque et sur les limites liées à leur utilisation : coûts cachés pour l'environnement et les citoyens, spirale de résistance aux pesticides… Ce pôle coordonne aussi les actions visant à sortir du « tout-pesticide » et à guider le changement vers un mode de production agricole plus respectueux des pollinisateurs et de l'environnement.

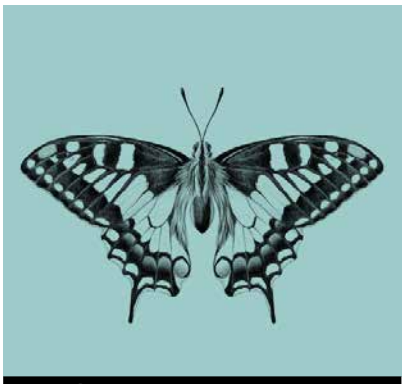

LE PÔLE « POLLINISATEURS SAUVAGES »

Il étudie les besoins des pollinisateurs et propose des projets concrets pour la restauration de leurs habitats et de leurs ressources alimentaires, comme la plantation de haies en milieu agricole.

UNE ÉQUIPE MOBILISÉE

À ce jour, notre association emploie dix salariés et sollicite régulièrement divers profils professionnels au gré de ses actions : ingénieurs agronomes, spécialistes en agroforesterie, rédacteurs, chargés de projets, chercheurs, juristes, journalistes reporters d'images, graphistes, webmasters, spécialistes du contre-lobbying à Paris ou Bruxelles…

Notre délégué général **Nicolas LAARMAN**, notre chef de projets **Hacène HEBBAR**, notre directrice du plaidoyer **Julie PÊCHEUR** et notre directrice de campagnes **Benedicte REITZEL-NIELSEN** assurent la coordination des actions de l'association. Ingénieurs agronomes, **Lorine AZOULAI** et **Matthieu LACOUR-VEYRANNE** assurent la veille de l'actualité scientifique du secteur et émettent des recommandations à partir de l'étude d'alternatives agricoles innovantes et durables. Docteur en anthropologie sociale et ethnologie, **Barbara BERARDI-TADIE** conduit l'action de l'association sur le terrain des pesticides en coordination avec **Clémentine BONVARLET**.

EN 2018, L'ÉQUIPE S'EST RENFORCÉE AVEC DE NOUVEAUX PROFILS

- Diplômée d'un master d'études européennes et internationales, **Margaux BEAUDIER** assure la coordination administrative et les ressources humaines de l'association ainsi que les relations avec ses donateurs.
- Juriste en droit européen spécialisée en droit animal et titulaire du Certificat d'aptitude à la profession d'avocat du barreau de Paris, **Marion LAPERIERRE** a rejoint l'équipe de POLLINIS en tant que chargée de plaidoyer au sein des pôles Abeilles et Agriculture.
- Titulaire d'un PhD en santé publique, **Joann SY** a rejoint le pôle Abeilles de POLLINIS début 2018 afin de développer et structurer le réseau scientifique international de l'association.
- Journalistes, **Célia MERCIER** et **Julien HIRSINGER** ont également intégré l'équipe en tant que chargés de projets éditoriaux.
- Étudiante en troisième année en communication visuelle, **Amel BATITA** a rejoint POLLINIS pour un an, en tant que graphiste en alternance.

CETTE ANNÉE ENCORE, L'ASSOCIATION A ÉGALEMENT BÉNÉFICIÉ DE LA PRÉSENCE DE PLUSIEURS STAGIAIRES

- Étudiante en sciences politiques (troisième année), **Fanny BUFFIN** s'est occupée des dossiers « abeilles locales ».
- **Alexandre CHAU**, développeur en formation, a travaillé sur une application mobile associée à notre dispositif anti frelon asiatique.
- Étudiante en communication, **Léa DUFOUR** a mis ses talents de graphiste au service de notre présence sur les réseaux sociaux.
- Étudiante en master de politiques environnementales à Sciences Po, **Chloé LEROY** a aidé le pôle Abeilles à coordonner et communiquer ses actions autour des conservatoires d'abeilles locales.
- Paysagiste en formation à Agrocampus Ouest, **Mathilde FROMAGE** a travaillé à la rédaction d'un cahier des charges pour les haies favorables aux pollinisateurs, auprès de nos chargés de mission Agriculture.

L'équipe de POLLINIS au siège de l'association, rue Saint-Marc (Paris 2e).

NOS PARTENARIATS

Au fil de son histoire, POLLINIS a développé un réseau de partenaires avec lesquels l'association travaille pour les projets qu'elle soutient ou qu'elle met en place.

- POLLINIS appuie le programme Apiformes, coordonné par la **Bergerie Nationale** et placé sous le patronage scientifique de l'unité Abeille et environnement de l'**INRA**. Ce programme s'appuie également sur une vingtaine de lycées agricoles à travers le territoire.

- Pour son combat pour la protection juridique des abeilles locales et la multiplication de leurs essaims, POLLINIS est accompagnée par la **FEdCAN** (Fédération européenne des conservatoires de l'abeille noire) et l'ensemble des conservatoires qui la composent. Dans le cadre de son projet de repeuplement en abeilles locales, POLLINIS a signé des conventions avec cinq de ces conservatoires : conservatoires de Savoie, de l'Orne, de Combrailles (Auvergne), d'Île-de-France et des Cévennes. Le projet de La Vallée de l'abeille noire est mené, quant à lui, en collaboration avec l'association **L'Arbre aux abeilles**.

- Pour les premières réalisations de son projet de restauration des habitats des pollinisateurs, POLLINIS a travaillé avec le bureau d'études **AGROOF** (spécialisé en agroforesterie) et signé une convention pour plusieurs chantiers de plantation avec l'**Afac-Pays-de-Loire**.

- Le projet anti frelon asiatique a été conduit via des partenariats divers : atelier de prototypage pré-industriel **UsineIO** (pour la fabrication des prototypes), **Muséum national d'Histoire naturelle** (pour la réalisation du cahier des charges de l'application de localisation des nids), **pompiers** béta-testeurs (pour tester le dispositif thermique).

- Pour la réalisation d'études scientifiques indépendantes permettant de mesurer l'impact réel des molécules SDHI, POLLINIS a signé une convention avec l'**Inserm** ainsi qu'avec le département des Sciences agricoles de l'**Université de Bologne**.

- Le projet « Terre de pollinisateurs », qui vise à mettre en lumière le retour d'expérience d'agriculteurs ayant décidé de se passer de pesticides, s'appuie notamment sur le travail préliminaire mené par cinq étudiants de **Montpellier Sup'Agro** dans le cadre de leur Projet d'Etudiants Ingénieurs (PEI) que le pôle Agriculture de POLLINIS a accompagné durant toute l'année.

Enfin, certains combats nécessitent d'unir nos forces avec d'autres associations au sein de coalitions à Paris et à Bruxelles. Pour obtenir l'interdiction des néonicotinoïdes en Europe, POLLINIS fait partie de la **Bee Coalition**, qui réunit plus de 80 ONG à travers le continent (Greenpeace, Pesticide Action Network, BeeLife...). Pour appuyer la défense et la conservation de tous les invertébrés, POLLINIS a aussi intégré en juillet 2018, le réseau **Buglife**, constitué de trente organisations membres.
POLLINIS fait également partie des 110 organisations qui soutiennent officiellement le collectif citoyen **Or de question**, constitué en opposition à un projet de mine d'or en Guyane mettant en péril l'un des derniers réservoirs de biodiversité de la forêt équatoriale primaire, et notamment les pollinisateurs endémiques qui y vivent.
Enfin, en 2018, POLLINIS a joué un rôle moteur dans la formation et les actions du collectif **« Stop Secrets d'affaires »**, qui réunit une cinquantaine d'ONG, syndicats, organes de presse, sociétés de journalistes et rédacteurs.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aux termes de l'article 9 de nos statuts, le conseil d'administration *« est investi des pouvoirs les plus étendus pour prendre toute décision engageant l'association et autoriser tous les actes nécessaires à son fonctionnement. Il arrête le budget et les comptes annuels de l'association. Il contrôle la gestion des membres du bureau qui lui rendent compte de leurs actes. »*

Au 31 décembre 2018, le conseil d'administration est composé de : Charles VALADE, président ; Aurélia AINSCOUGH, secrétaire générale ; Clément REMY, trésorier ; Jean-François SAADA ; Maria CASANOVAS-LEAL ; William CHIFLET.

Réunion du conseil d'administration de POLLINIS, le 11 avril 2018.

POLLINIS EN DONNÉES-CLÉS

+ 1 MILLION DE SIGNATURES

à travers l'Europe pour l'interdiction des pesticides néonicotinoïdes « tueurs d'abeilles.»

100% D'INDÉPENDANCE

vis-à-vis de tous les pouvoirs économiques et politiques

TRANSPARENCE

tous nos bilans comptables sont certifiés par un Commissaire aux comptes.

+10 PERSONNES MOTIVÉES

et qualifiées : ingénieurs agronomes, chargés de projets, chercheurs, juristes, rédacteurs, chargés du contre-lobbying à Paris et à Bruxelles.

+12 CAMPAGNES MILITANTES PAR AN

pour informer les citoyens et agir pour la protection des pollinisateurs.

ASSOCIATION LOI 1901

indépendante et à but non lucratif.

19 990 DONATEURS

au 31/12/18

+1,4 MILLION

DE SYMPATHISANTS À TRAVERS L'EUROPE

2012

CRÉATION DE L'ASSOCIATION

par des citoyens engagés et bénévoles

NOTRE SYMBOLE

une abeille sauvage, pollinisateur complexe et méconnu, essentiel à l'agriculture et victime directe du système agro-industriel actuel.

100 % DES RESSOURCES DE L'ASSOCIATION

proviennent des dons de citoyens.

2 - NOS ACTIONS

1. COMBATTRE LES PESTICIDES TUEURS D'ABEILLES
2. PROTÉGER LES ABEILLES LOCALES
3. PROTÉGER LES POLLINISATEURS SAUVAGES
4. RESTAURER LES HABITATS DES POLLINISATEURS
5. PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DES POLLINISATEURS
6. PROTÉGER LA LIBERTÉ D'INFORMATION ET D'INVESTIGATION EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET DE SANTÉ

Xylocopa violacea

1 COMBATTRE LES PESTICIDES TUEURS D'ABEILLES

Quel qu'en soit le prix pour la santé et l'environnement, le « tout pesticide » reste un élément fondateur de l'agriculture industrielle. Dans l'impunité totale, les multinationales de l'agrochimie continuent à déverser des substances toxiques dans les champs et refusent de payer pour les dégâts considérables qu'elles provoquent. Cet état de fait s'est encore aggravé depuis les années 90 et l'arrivée des néonicotinoïdes, une nouvelle classe d'insecticides destinée à répondre aux problèmes de résistance aux pesticides chez les insectes qui ravagent les cultures, mais qui provoque d'énormes ravages sur un grand nombre d'animaux non-ciblés : vers de terre, papillons, oiseaux, abeilles et autres pollinisateurs...

En 2018, POLLINIS a poursuivi son combat pour l'interdiction de ces pesticides néonicotinoïdes partout en Europe. Elle a également relayé le cri d'alarme des chercheurs vis-à-vis des fongicides SDHI. Et pour porter le changement au cœur du système, l'association mobilise les citoyens pour réclamer l'avénement de nouveaux « test abeilles », capables de mesurer réellement la nocivité des pesticides avant délivrance de leur autorisation de mise sur le marché et de dépasser les nombreux biais qui pèsent aujourd'hui sur la validité des méthodes d'évaluation (tests de toxicité sur les pollinisateurs inadaptés, impact sur les espèces sauvages délibérément ignoré, opacité et conflits d'intérêts patents...).

Tant que tous les néonicotinoïdes n'auront pas été interdits en Europe, la relance de notre campagne #StopNeonics reste nécessaire, d'autant plus que l'industrie agrochimique redouble d'inventivité pour tenter d'introduire de nouvelles molécules au mode d'action similaire.

→ POUR UNE INTERDICTION TOTALE DES PESTICIDES TUEURS D'ABEILLES EN FRANCE ET EN EUROPE

Le combat contre les néonicotinoïdes est un combat historique pour POLLINIS qui, depuis sa première campagne lancée en mai 2012, a déjà rassemblé plus de 1,4 million de signatures de citoyens avec une série de pétitions rassemblées sous la bannière #StopNeonics. En 2016, POLLINIS avait également réussi à faire déposer plusieurs amendements pour une interdiction des néonics en France dans le cadre de l'examen de la loi « Biodiversité » au Sénat.

Cette mobilisation a porté ses fruits : depuis le 1er septembre 2018, l'usage des néonicotinoïdes est officiellement interdit sur le territoire français, et la mobilisation des citoyens a également permis d'élargir cette interdiction à d'autres molécules au mode d'action similaire (notamment le sulfoxaflor et le flupyradifurone).

POLLINIS se bat aujourd'hui pour étendre cette interdiction à l'ensemble de l'Union européenne. Pour cela, **l'association a mené plusieurs actions en 2018 :**

- Dans le cadre du vote sur le Projet d'Initiative 2017/2115(INI) (« Perspectives et défis pour le secteur apicole de l'Union européenne »), **POLLINIS et ses partenaires de la Bee Coalition ont obtenu le 1er mars 2018 un engagement historique du Parlement européen,** qui a voté en séance plénière en faveur d'une interdiction totale des insecticides néonicotinoïdes en Europe (560 votes pour, 27 votes contre et 28 abstentions). La Commission européenne ne s'est cependant pas alignée sur ce vote, se contentant simplement de proposer au Comité permanent de la chaîne alimentaire

Stop au paravent de la « multiplicité des causes » : les pesticides sont bel et bien les premiers responsables de la surmortalité des abeilles.

et de la santé animale (SCoPAFF) l'interdiction pour les cultures de plein champ de trois molécules – la clothianidine, l'imidaclopride et le thiamétoxame – qui étaient déjà sous le coup d'un moratoire partiel depuis 2013 en raison de leur dangerosité avérée pour les abeilles et les pollinisateurs sauvages.

- Le 26 avril, à la veille de l'examen, par le SCoPAFF, de cette proposition minimaliste de la Commission européenne en faveur d'une interdiction hors serres de trois des sept molécules néonicotinoïdes, POLLINIS a adressé une **lettre ouverte au ministre français de l'Agriculture et de l'Alimentation**, l'appelant à défendre une interdiction totale de l'ensemble des insecticides tueurs d'abeilles en Europe : *« La France, qui a voté une interdiction totale des néonicotinoïdes avec l'adoption de la loi Biodiversité qui doit entrer en vigueur en septembre 2018, et dont l'Assemblée nationale vient d'adopter une définition élargie des néonicotinoïdes qui inclut le sulfoxaflor, le flupyradifurone et tous les insecticides ayant sur les insectes pollinisateurs le même mode d'action que les néonicotinoïdes, doit montrer l'exemple »*.
- Après l'adoption de la proposition de la Commission par le SCoPAFF, POLLINIS adressait fin mai une **pétition à la Commission et au Parlement européens**, leur demandant *« d'interdire l'usage et la commercialisation de tous les pesticides néonicotinoïdes sur notre continent »* et soulignant que *« l'interdiction prononcée par la Commission européenne le 30 mai 2018 ne concerne que 3 substances néonicotinoïdes sur 7 et ne mentionne même pas les nouvelles générations de tueurs d'abeilles »*. 10 jours après sa mise en ligne, cette pétition réunissait déjà près de 110 000 signatures.

Interdiction totale de tous les néonicotinoïdes et assimilés en Europe : c'est sur cette même base que notre combat contre les pesticides tueurs d'abeilles se poursuivra en 2019.

→ POUR UN MORATOIRE SUR LES FONGICIDES SDHI

Les fongicides SDHI sont depuis quelques années des produits phares de l'agrochimie. Utilisés à grande échelle pour tuer champignons et moisissures dans les cultures (blé, orge, maraichage…), ils agissent sur les mitochondries des cellules en bloquant leur respiration. Or, en 2017, des chercheurs de l'Inserm (l'Institut national de la santé et de la recherche médicale), spécialistes des mitochondries, ont décidé de tester certaines molécules SDHI en laboratoire et ont découvert que ces molécules ne s'attaquaient pas seulement aux champignons mais également au système de respiration cellulaire des humains et des vers de terre et que le processus d'homologation n'offrait aucune garantie quant à l'innocuité de ces molécules. Par ailleurs, les tests en vigueur ne recherchent absolument pas les possibles dérégulations épigénétiques (risque de cancer, de tumeurs…) que ces substances pourraient provoquer, ni les effets d'une exposition à long terme. L'impact sur la biodiversité, notamment sur les abeilles, pourrait également être catastrophique. Malgré un avis rassurant de l'Anses (autorité de sécurité sanitaire française), ces scientifiques maintiennent leur alerte et POLLINIS a commencé à relayer cet appel sur le terrain politique en 2018.

- Juste avant l'examen, par la Commission européenne, du renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du Boscalid, le fongicide SDHI le plus répandu, POLLINIS a adressé une **pétition à la Commission**, qui a réuni près de 198 000 signatures, avec un écho suffisamment large dans la presse et les réseaux sociaux pour installer véritablement ce sujet dans le débat public.

En relayant l'alerte des chercheurs, POLLINIS a réussi à imposer le sujet des fongicides SDHI dans le débat public. Notre pétition pour un moratoire immédiat a recueilli près de 198 000 signatures.

- Pour la France, **une pétition a également été adressée au président de la République**, appelant à *« suspendre immédiatement l'utilisation de toutes les substances SDHI en France tant que leur toxicité réelle sur les pollinisateurs et la santé humaine n'aura pas été évaluée par des laboratoires indépendants des firmes agrochimistes qui les commercialisent et des agences sanitaires qui les ont homologuées »*. Par la suite, une **pétition a également été adressée aux députés et sénateurs**, appelant à la création d'une commission d'enquête sur ce thème (plus de 131 000 signatures).

- Pour pallier le manque d'initiative des autorités sanitaires sur ce thème, alerter les citoyens et pousser les autorités à réagir, POLLINIS a initié **un travail de fond visant à établir un état de la recherche sur les fongicides SDHI. L'association s'est également engagée à financer les études scientifiques indépendantes** qui permettront aux chercheurs de mesurer l'impact réel des molécules SDHI sur les pollinisateurs, les vers de terre et la santé humaine. Une convention a ainsi été signée avec l'Inserm pour financer des études en laboratoire portant sur l'action de huit SDHI (flutolanil, fluopyram, boscalid, fluxapyroxad, penthiopyrad, penflufen, isopyrazam, bixafen) sur la chaîne respiratoire des champignons haploïdes mais aussi des abeilles domestiques, des humains et des vers de terre. Par ailleurs, une seconde convention a été signée avec le département des Sciences Agricoles de l'Université de Bologne (sous la direction du Dr. Fabio Sgolastra), qui permettra de réaliser en 2019 une étude en plein champ mesurant l'impact réel du boscalid sur les abeilles sauvages ainsi que l'« effet cocktail » de l'usage combiné du boscalid et du sulfoxaflor.

Imposer de nouveaux « tests abeilles » qui permettraient d'évaluer réellement la toxicité des pesticides sur les abeilles et autres pollinisateurs : un combat fondamental pour l'association, au coeur de ses activités de contre-lobbying et de mobilisation citoyenne.

→ POUR UNE RÉFORME DES PROCÉDURES D'HOMOLOGATION DES PESTICIDES ET LA MISE EN PLACE DE NOUVEAUX « TESTS ABEILLES »

Alors que le déclin des pollinisateurs fait peser une menace sur la sécurité alimentaire en Europe, l'utilisation massive de substances dévastatrices pour les insectes se poursuit. En cause : le système obsolète d'homologation des pesticides, qui continue de rendre possible la commercialisation de molécules pourtant dangereuses, notamment pour les pollinisateurs. Les tests de toxicité sur les pollinisateurs sont inadaptés, les effets sur la longue durée occultés, les impacts sur les espèces sauvages délibérément ignorés, tandis que l'opacité et les conflits d'intérêts patents continuent de nourrir la suspicion sur la qualité et l'impartialité des avis émis par les autorités sanitaires.

Pourtant des « tests abeilles » efficaces existent déjà. Ils ont même été validés depuis 2013 par l'EFSA, l'autorité sanitaire européenne, et par l'OCDE. Ces tests constitueraient une véritable avancée et permettraient d'élargir les tests de toxicité des pesticides à d'autres pollinisateurs que les abeilles domestiques (bourdons, abeilles solitaires), d'introduire des tests en plein champ, de tenir compte de la mortalité des larves et de la contamination par le pollen, l'eau ou les poussières ; autant de risques potentiels qui ne sont pas testés aujourd'hui. Mais pour être adoptées au niveau européen, ces nouvelles procédures d'évaluation doivent d'abord être approuvées par le Comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées alimentaires et des aliments pour animaux (SCoPAFF). Or, une majorité des États membres, réunis au sein de ce comité, refuse de l'adopter (après avoir refusé de l'examiner à de très nombreuses reprises depuis 2013). Pour comprendre pourquoi, il suffit de regarder du côté de l'industrie agrochimique, qui a participé à la rédaction des critères d'évaluation de ses propres produits, qui veut imposer son modèle d'évaluation du risque et effectue pour cela un intense lobbying auprès des membres du SCoPAFF. Et pour cause : selon les producteurs de pesticides eux-mêmes, si les « test abeilles » de l'EFSA étaient mis en œuvre, 79 % des herbicides, 75 % des fongicides et 92 % des insecticides ne passeraient pas le premier niveau des tests et pourraient voir leurs homologations remises en question !

Face à ce blocage scandaleux, l'association a lancé en 2018 un combat sur plusieurs fronts pour promouvoir et imposer les nouveaux « test abeilles » :

- POLLINIS a rédigé un **guide de recommandations à destination des citoyens afin de les mobiliser et les orienter dans le cadre de la CONSULTATION PUBLIQUE RELATIVE À L'INITIATIVE EUROPÉENNE SUR LES POLLINISATEURS** lancée par le Parlement européen en janvier 2018. Ce guide insiste notamment sur la nécessité pour les participants de mettre en avant les recommandations suivantes : adoption immédiate du *Bee Guidance Document* de l'EFSA et renforcement du cadre juridique et technique de l'évaluation du risque des pesticides pour les pollinisateurs (contrôle des effets sublétaux des pesticides, de la toxicité chronique, des effets synergiques entre substances, des interactions entre les composants des produits, de l'impact des pesticides en conditions réelles (plein

champ), de l'impact sur les pollinisateurs sauvages autres que les abeilles…).

- Pour faire la lumière sur les motivations du renvoi des « tests abeilles » promus par l'EFSA, **POLLINIS a demandé à la Commission européenne que lui soient transmises les retranscriptions des délibérations du SCoPAFF**. La Commission n'ayant pas accédé à cette requête (au motif que la *« confidentialité du processus décisionnel »* ne pouvait être transgressée puisque ces informations *« ne relevaient pas de l'intérêt public supérieur »*…), **POLLINIS a saisi le médiateur européen** en décembre 2018 afin de faire reconnaître que la procédure d'évaluation du risque présentait bien, de fait, un intérêt public supérieur. Cette saisine était également destinée à attirer l'attention du médiateur sur le non-respect du principe de séparation entre évaluation et gestion du risque tel qu'établi par la réglementation européenne : il est aussi étrange qu'anti-démocratique que ce soit le SCoPAFF, comité préposé à la gestion du risque, qui décide de l'adoption ou de la non-adoption de lignes directrices scientifiques conçues pour l'évaluation du risque.
- Pour appuyer son exigence de réforme de la procédure d'homologation des pesticides, **POLLINIS a également édité en décembre 2018 un rapport inédit sur ce thème.** Ce rapport, baptisé *« Risk assessment of pesticides on pollinators in Europe: Obsolete procedures and conflicts of interest »* se conclut avec les huit recommandations de l'association pour assoir une juste réforme des procédures d'homologation *(cf. encadré)*.
- Mais les différents pays de l'Union ont aussi la possibilité d'adopter unilatéralement ces nouveaux « tests abeilles » de l'EFSA. La preuve : la Belgique a pris cette décision fin 2018. L'ANSES, Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail, a également émis en novembre 2018 un avis favorable à l'application, en France, des nouveaux tests. Mettant ces exemples en valeur, POLLINIS a lancé en décembre 2018 une **pétition adressée aux ministres français de l'Agriculture et de la Transition écologique**, appelant à l'adoption immédiate des « tests abeilles » en France et à un *« vote au niveau européen en faveur de l'adoption de l'intégralité des recommandations scientifiques de l'EFSA »*. Trois mois après son lancement, cette pétition avait déjà dépassé les 178 000 signatures.

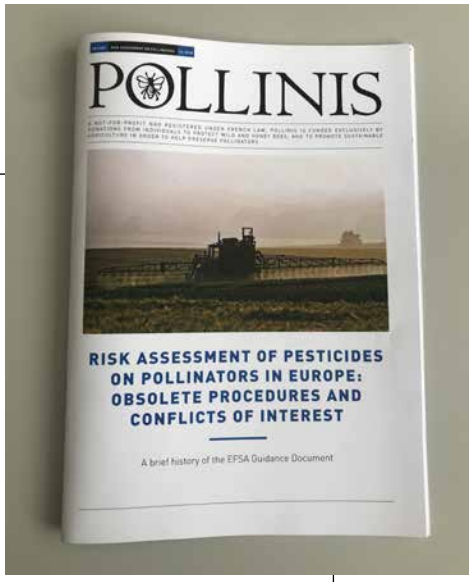

NOS HUIT RECOMMANDATIONS POUR LA RÉFORME DE LA PROCÉDURE EUROPÉENNE D'HOMOLOGATION DES PESTICIDES.

- **Soutenir la mise en œuvre immédiate** de l'ensemble de l'*EFSA Guidance Document* (EFSA GD).
- Donner mandat à l'EFSA pour la **mise à jour de ce document** avec les derniers protocoles publiés et **encourager les activités de recherche** pour combler les lacunes existantes. L'EFSA GD devrait en effet être amélioré à l'avenir afin de prendre en compte d'autres sources potentielles de risque (par exemple, les mélanges de pesticides non intentionnels), ainsi que d'autres espèces de pollinisateurs.
- **Analyser les raisons du blocage et les éventuels conflits d'intérêts** qui continuent d'empêcher l'application de ces protocoles. Les autorités européennes devraient reconnaître qu'il s'agit d'un problème d'intérêt public supérieur.
- **Remédier au manque de transparence du SCoPAFF**, et interroger la pertinence de son rôle dans l'approbation de l'EFSA GD, un document scientifique conçu pour guider la collecte et l'analyse de données.
- **S'opposer fermement à tout modèle d'évaluation qui ne repose pas sur la recherche indépendante** et le principe de transparence.
- Concevoir et suggérer des mesures pour **empêcher toute institution minée par des conflits d'intérêts de dicter les procédures d'évaluation** et les objectifs de protection.
- **Réaffirmer que la définition de la base scientifique selon laquelle des études doivent être menées revient à l'EFSA**, qui a également le devoir d'intégrer tous les résultats scientifiques disponibles dans ses évaluations des risques.
- **Garantir que les gestionnaires de risques prennent en compte TOUTES les données pertinentes** avant de prendre une décision.

(extrait de notre rapport « Risk assessment of pesticides on pollinators in Europe: obsolete procedures and conflicts of interest », décembre 2018)

2 PROTÉGER LES ABEILLES LOCALES

→ POUR UNE PROTECTION JURIDIQUE DES ABEILLES LOCALES

Apis mellifera mellifera en France, *Apis mellifera ligustica* en Italie ou encore *Apis mellifera carnica* en Europe de l'Est : les abeilles locales sont installées sur l'ensemble du continent européen depuis plus d'un million d'années. Ces abeilles – pourtant parfaitement adaptées aux différents climats et territoires européens – sont aujourd'hui menacées par l'importation massive d'abeilles non endémiques, notamment pour pallier l'effondrement des colonies d'abeilles constaté depuis les années 90.

Cependant le mélange de différentes races d'abeilles génère des individus fragiles, mal adaptés à leur environnement, décorrélés des cycles de floraison locaux. Cela oblige les apiculteurs à intervenir en nourrissant les abeilles de sucre, en remplaçant fréquemment les reines devenues peu fécondes ou encore en déplaçant les colonies incapables d'assurer leur subsistance afin de les assister dans leur quête de ressources. Ce faisant, ces abeilles « nomades » entrent tout naturellement en concurrence avec les abeilles locales, faisant peser sur celles-ci un danger supplémentaire.

Partout en Europe, des apiculteurs et des scientifiques préservent ces abeilles locales dans des conservatoires. Mais sans encadrement juridique, ce travail de conservation – parfois vieux de plus de trente ans – peut être anéanti par l'installation dans la même zone d'une seule ruche d'abeilles non endémiques. C'est pourquoi POLLINIS se bat depuis sa création pour une protection juridique des abeilles locales et de leurs conservatoires, condition sine qua non de la préservation de ces colonies endémiques, garantes de la biodiversité.

Cette action s'est poursuivie en 2018, année qui a permis à l'association d'obtenir des avancées cruciales sur ce thème, en **imposant pour la première fois la question des abeilles locales au Parlement européen**. Une victoire obtenue en trois étapes.

- Grâce à la mobilisation des citoyens (plus de 205 000 signataires pour la « PÉTITION AUX DÉPUTÉS EUROPÉENS POUR LA PROTECTION JURIDIQUE DE L'ABEILLE NOIRE ET DES AUTRES ABEILLES LOCALES EUROPÉENNES », campagne d'interpellation sur Twitter des députés membres de la commission Agriculture…) et au relais de l'eurodéputée espagnole María Lidia Senra Rodríguez, **POLLINIS a réussi à faire introduire plusieurs amendements pour la protection des races locales d'abeilles** dans le projet de pré-rapport « Perspectives et défis pour le secteur apicole de l'Union européenne » voté le 23 janvier par la commission Agriculture du Parlement.

Apis mellifera mellifera

La protection juridique des conservatoires, condition essentielle pour assurer la préservation du patrimoine génétique des abeilles locales.

- Suite au rejet de ces amendements dans le rapport final de la commission, POLLINIS a ensuite **mobilisé les députés européens pour réintroduire l'amendement demandant la protection juridique des abeilles locales** au cours des débats au Parlement sur le Projet d'Initiative « Perspectives et défis pour le secteur apicole de l'Union européenne ». 76 signatures d'eurodéputés étaient nécessaires pour cette réintroduction ; le pôle Abeilles de POLLINIS a réussi à en obtenir 86, avec l'aide des scientifiques et associations mobilisés pour l'occasion.
- **Cet amendement a finalement été adopté par le Parlement.** Le 1er mars 2018, dans le cadre du vote sur ce Projet d'Initiative « Perspectives et défis pour le secteur apicole de l'Union européenne », le Parlement européen a en effet voté en séance plénière en faveur de l'amendement 22a, qui pose les fondements d'une protection juridique de l'abeille locale et des conservatoires assurant sa préservation avec 324 votes pour, 264 contre et 15 abstentions.

Une victoire historique qui oblige la Commission européenne à prendre les mesures nécessaires pour traduire dans les faits cette résolution du Parlement, ou à exprimer formellement les motifs de son refus d'agir. **Le combat est donc loin d'être terminé mais une étape essentielle a été franchie en 2018** pour la protection juridique des abeilles locales.

Le Centre d'Etudes Techniques Apicoles de Savoie (CETA), membre de la FEdCAN.

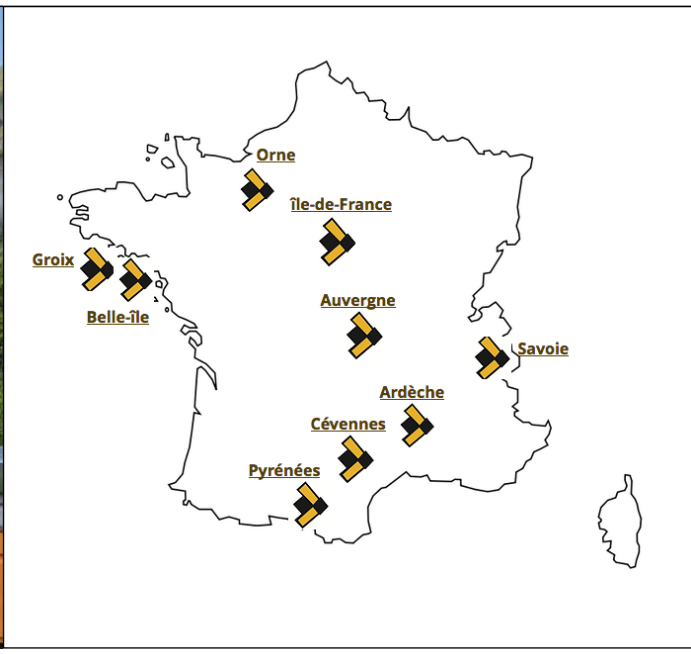

Carte des conservatoires membres de la FEdCAN en décembre 2018.

→ POUR UNE FÉDÉRATION DES CONSERVATOIRES DE L'ABEILLE NOIRE

L'abeille noire est présente en Europe de l'Ouest depuis un million d'années environ. Cette sous-espèce est la seule à avoir survécu aux grandes glaciations et à avoir pu recoloniser tous les espaces des Pyrénées à l'Oural. Elle est donc adaptée à nos climats et nos paysages comme aucune autre abeille domestique. Il s'agit donc d'un patrimoine génétique irremplaçable, à préserver et à transmettre aux futures générations et à tous les acteurs de l'agriculture.

Pourtant, l'abeille noire est aujourd'hui menacée à plusieurs titres. Comme tous les pollinisateurs, elle souffre des pesticides, des parasites ou du frelon asiatique, mais elle risque en plus de perdre son patrimoine génétique unique à force d'hybridation avec des variétés d'abeilles domestiques massivement importées depuis une vingtaines d'années. Dans certaines régions ou même certains pays, comme l'Allemagne, l'abeille noire a d'ores et déjà disparu.

Seule la présence de conservatoires dédiés peut empêcher que cette disparition se généralise et seule une fédération de ces conservatoires peut permettre d'agir pour assurer leur protection.

Forte de ce constat, POLLINIS a orchestré la création de la Fédération européenne des Conservatoires de l'abeille noire (FEdCAN) en 2015. Aux côtés de POLLINIS, membre fondateur de la fédération, la FEdCAN rassemble à ce jour une dizaine de conservatoires situés dans toute la France, des îles bretonnes aux Pyrénées, en passant par la Savoie. Spécialiste de l'abeille noire, le Docteur Lionel GARNERY du CNRS de Gif-sur-Yvette, assure à titre personnel la présidence de la fédération.

La FEdCAN assure une triple mission :

- Promouvoir et préserver l'abeille noire endémique de l'Europe de l'ouest,
- Faciliter l'échange d'informations entre les différents conservatoires,
- Peser dans le débat public pour obtenir une protection juridique de l'abeille noire et des conservatoires qui en ont la charge.

Tout au long de l'année 2018, POLLINIS a continué à apporter un soutien concret à l'action de la FEdCAN et des conservatoires membres. **POLLINIS a ainsi signé des conventions avec cinq conservatoires** (Savoie, Orne, Auvergne, Île- de-France et Cévennes) pour **financer la production de reines et d'essaims d'abeilles locales** ainsi que le matériel nécessaire à la gestion de ces essaims. L'objectif de cette opération : maximiser les chances de multiplication des colonies d'espèces locales, en permettant aux conservatoires d'atteindre un cheptel suffisamment important pour pouvoir confier des essaims à des apiculteurs expérimentés, désireux de participer au repeuplement en abeilles noires.

Les ruches troncs ont trouvé leur place en 2018 dans La Vallée de l'abeille noire, sanctuaire de l'abeille locale soutenu par POLLINIS.

→ POUR UN SANCTUAIRE DE L'ABEILLE LOCALE

POLLINIS reste pleinement engagée dans le projet de La Vallée de l'abeille noire, lancé en 2012 avec l'association cévenole L'Arbre aux abeilles. Ce projet vise à créer un véritable sanctuaire de l'abeille locale au sein d'un paysage agricole mellifère restauré tout en déployant un plan de développement économique et culturel. Cet ambitieux projet fédère de nombreux acteurs : bénévoles, élus et collectivités locales, citoyens, apiculteurs, ingénieurs, propriétaires fonciers, agriculteurs...

POLLINIS accompagne ce projet en mettant à son service l'énergie et les compétences de son équipe pour le montage et la coordination. Après une année 2017 riche en réalisations (plantation de champs de sarrasin, réouverture des zones forestières, plantation d'arbres fruitiers anciens de Lozère pour améliorer le régime alimentaire des pollinisateurs...), l'année 2018 a été marquée par la **fabrication et l'installation de ruches troncs ainsi que de murs en pierre** sèche qui permettront de protéger ces ruches traditionnelles cévenoles du vent et d'emmagasiner la chaleur du soleil afin de maintenir la température nécessaire au bon développement du couvain. Par ailleurs, **trois nouvelles parcelles** ont été ouvertes et cultivées en 2018, ce qui a permis à de nouveaux agriculteurs de rejoindre l'aventure.

La Vallée de l'abeille noire poursuit également sa mission pédagogique. En 2018, la fabrication des ruches troncs a donné lieu à un atelier conduit par Henri Gieorgi (creusage du tronc avec outils traditionnels, réalisation des clefs en châtaignier, taille de la lauze pour les couvercles...). En mars, un premier stage de greffe a également été organisé au sein du verger-conservatoire de fruits anciens, en partenariat avec l'association Vergers de Lozère.

Yves Elie, president de l'association l'Arbre aux abeilles, engagée avec POLLINIS dans La Vallée de l'abeille noire.

La Vallée de l'abeille noire s'étend sur un terrain de 20 hectares au cœur du Parc national des Cévennes.

FÊTE DE L'ABEILLE NOIRE 2018 AU PONT-DE-MONTVERT

Depuis 2014, POLLINIS co-organise chaque année la Fête de l'Abeille noire, en collaboration avec la FEdCAN et l'un de ses conservatoires. La cinquième édition de cette fête, où se côtoient découvertes gastronomiques et animations pédagogiques (exposés, conférences, ateliers), s'est déroulée les 13 et 14 octobre 2018 au Pont-de-Montvert (Lozère), berceau historique de cette fête, grâce à l'association l'Arbre aux abeilles. Le programme de conférences de cette édition 2018 était particulièrement riche : *« Analyse des causes multiples des défaillances dans l'évaluation de la toxicité des pesticides en Europe »* (par Gérard Arnold, directeur de recherche émérite au CNRS), *« Les conservatoires d'abeilles: une stratégie novatrice pour réduire le déclin des abeilles »* (par Lionel Garnery – directeur de recherche émérite au CNRS), *« Abeilles et champignons : à la découverte d'un lien thérapeutique millénaire »* (par Myriam Lefebvre, biologiste), *« Des mesures agricoles pour venir en aide aux abeilles »* (par Yann-David Varennes, conseiller agricole)...

L'équipe de POLLINIS a concouru à cette effervescence, avec des interventions consacrées à la lutte non chimique contre le frelon asiatique et au combat pour la protection juridique des abeilles sauvages.

3 PROTÉGER LES POLLINISATEURS SAUVAGES

Danaus plexippus (Monarque)

Moins connues que les abeilles domestiques, des dizaines de milliers d'espèces assurent le service vital de la pollinisation sur Terre. Transportant les gamètes, elles participent à une étape cruciale dans le cycle des plantes à fleurs : la fécondation. Maillons clé des écosystèmes, ces pollinisateurs sauvages sont aussi de précieux auxiliaires agricoles. Sans eux, la biodiversité s'effondrerait et la culture de 75 % des principaux végétaux destinés à l'alimentation humaine serait impossible. Et pourtant l'extinction des pollinisateurs est en cours. De nombreuses espèces disparaissent en silence, d'autres sont menacées de disparition imminente. Peu étudiés, car ils n'ont pas d'intérêt économique direct, ces animaux sont en danger. Des mesures doivent être prises en urgence pour les connaître, les faire connaître et les préserver.

→ POUR UNE CARTOGRAPHIE DES ABEILLES SAUVAGES SUR LE TERRITOIRE

Quelles abeilles sauvages pollinisent quelles fleurs et sur quel territoire ? La mission que s'est donné le réseau Apiformes, coordonné par l'INRA et la Bergerie nationale, est de répondre à cette question fondamentale pour la connaissance mais aussi pour la protection des abeilles sauvages : **rattacher chaque espèce à un territoire permet en effet de savoir ce qu'il faut « remettre dans le décor » pour que cette espèce bénéficie des ressources nécessaires pour assurer sa survie**.

L'autre grande vertu d'Apiformes, c'est la **sensibilisation des futurs agriculteurs à l'importance des pollinisateurs sauvages**, un aspect généralement oublié dans le cursus traditionnel des lycées agricoles, formaté par les usages de l'agriculture conventionnelle. Encadrée par les professeurs et techniciens de laboratoire de 25 lycées répartis sur le territoire français, la collecte des hyménoptères est en effet assurée par des centaines de lycéens agricoles, sensibilisés grâce à cette expérience de science participative à l'existence des pollinisateurs, à leur identification, à l'importance de la pollinisation.

Lancé en 2007, ce programme scientifique se voyait menacé par la réduction drastique des aides publiques. C'est pourquoi POLLINIS s'est portée à son secours en 2013 et assure désormais l'essentiel de son financement. Le soutien de POLLINIS permet notamment aux lycées participant au réseau de bénéficier d'un matériel d'identification comparable à celui dont bénéficient les professeurs et techniciens de laboratoire lors des sessions de formation organisées chaque année par la Bergerie Nationale et l'INRA.

Megachile Rufescens

À ce jour, Apiformes a déjà permis l'analyse de plus de 11 400 spécimens et la détermination de près de 324 espèces réparties à travers le territoire.

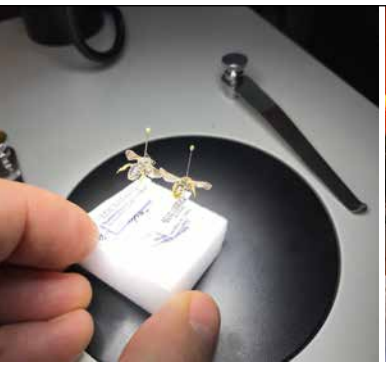

Images de la formation Apiformes organisée en octobre 2018 à Châteauneuf-de-Gadagne (Vaucluse).

SIGNALISATION, NEUTRALISATION : LES AVANCÉES 2018 DE NOTRE PROJET « ANTI FRELON ASIATIQUE »

Arrivé accidentellement en France au milieu des années 2000 via des marchandises importées, le frelon asiatique constitue un facteur de surmortalité supplémentaire pour les abeilles, qui constituent près du tiers de son alimentation. Sa progression est fulgurante : selon le Muséum national d'Histoire naturelle (MNHN), le nombre de nids signalés en France avoisinerait 150 000 !

À ce premier péril vient se greffer un deuxième : pour l'heure, les nids détectés sont traités par voie chimique et sont souvent laissés sur place, ce qui constitue un véritable désastre pour l'environnement.

Depuis trois ans, POLLINIS a donc décidé de relever ce défi : proposer une solution propre et efficace qui permette de lutter contre le frelon asiatique sans recours aux insecticides. Pour cela, les chargés de projet se sont inspirés du *thermo-balling*, technique de défense des abeilles asiatiques (*Apis cerana*) qui luttent contre le frelon en se réunissant en sphère autour de lui et en réchauffant l'air de la boule ainsi créée en battant des ailes, jusqu'à ce que l'assaillant succombe.

Partant de cette démarche, une série de prototypes a été mise au point en collaboration avec une équipe de polytechniciens puis d'ingénieurs des Arts et Métiers au sein de l'atelier de prototypage pré-industriel UsineIO.

En collaboration avec des désinsectiseurs intéressés par la solution, **la troisième génération de notre prototype a été testée à l'automne 2018** dans le Var, en Île-de-France ainsi qu'au conservatoire de l'île de Groix. La solution s'est révélée efficace pour neutraliser les nids mais une mise à départ lent de feu sur un des nids présents sur l'île de Groix a conduit l'équipe à se tourner vers une nouvelle génération de prototype, fondée sur la production de vapeur humide, et qui devrait être testée au cours de l'année 2019, dès la détection des premiers nids.

Le projet « anti frelon » a connu une autre avancée majeure en 2018 avec le **développement de l'application Infonid**, qui permet de signaler rapidement la présence d'un nid de frelons et de le décrire de manière beaucoup plus fiable et précise qu'avec les outils traditionnels pour éviter la déperdition d'information habituellement constatée : selon le MNHN, près de 30 % des signalements ne sont pas corrects. L'application est entrée en fin d'année 2018 en phase de test pour validation fonctionnelle dans sa version pour Android. Le développement de cette application, laissée en accès libre, faciliterait grandement la consolidation du recensement effectué par le MNHN ainsi que la mise en relation entre particuliers, collectivités et opérateurs.

Combattre le frelon asiatique par des moyens non chimiques : c'est l'objectif de notre projet anti frelon confié à Hacène Hebbar (coordinateur des projets).

4 RESTAURER LES HABITATS DES POLLINISATEURS

Combattre la disparition des pollinisateurs, c'est lutter contre ce qui les tue, mais c'est aussi agir pour rétablir ce qui leur permet de vivre : un habitat sain et des ressources diversifiées et abondantes.

POLLINIS s'est donc engagée en 2018 dans un vaste programme de restauration des infrastructures agroécologiques indispensables à la préservation de la biodiversité sauvage et cultivée nécessaire aux pollinisateurs ainsi qu'à la sécurité et à la souveraineté alimentaire des territoires. La situation est urgente : depuis le début des années 60, près de 70 % des haies agricoles et 4 millions d'hectares de prairies (soit l'équivalent de la superficie médiane de 7 départements !) ont disparu du territoire français. Les surfaces en prairies permanentes ne représentent plus qu'un cinquième de la surface agricole française, tandis que moins de 4 % de cette surface est réservée aux haies et autres formes arborées (bosquets, prés-vergers).

Pour sa première phase du programme de restauration, POLLINIS a donc choisi de favoriser la plantation de haies mellifères à travers le territoire. En concertation avec un grand nombre d'acteurs de terrain et de spécialistes des pollinisateurs, notre association a validé un cahier des charges « haies pour pollinisateurs » qui définit de façon très concrète les conditions qu'une haie doit remplir (diversité des essences, caractère local et intérêt pollinifère et nectarifère) pour bénéficier aux pollinisateurs, et donc bénéficier de notre soutien.

Ce cahier des charges a d'ores et déjà été mis à l'épreuve en 2018 dans la préparation d'un chantier de plantation de 750 mètres de haies, dans le champ d'une ferme en transition polyculture-élevage bio située à Germainville (Eure-et-Loir). Ce chantier de plantation s'est concrétisé en janvier 2019, en collaboration avec le bureau d'études AGROOF – spécialisé en agroforesterie – et avec le concours d'une quarantaine d'étudiants (lycéens agricoles et BTS « Gestion et Protection de la Nature ») et de professeurs venus du lycée Le Chesnoy (Loiret).

LES HAIES : DES INFRASTRUCTURES AGROÉCOLOGIQUES AUX BÉNÉFICES MULTIPLES

Au-delà de leur intérêt pour les pollinisateurs, les haies constituent des infrastructures agroécologiques utiles pour les paysages agricoles comme pour ceux qui les cultivent :

- Elles **réduisent les phénomènes d'érosion** en facilitant l'infiltration de l'eau dans le sol.
- Elles **améliorent la fertilité des sols** qui les entourent en augmentant leur teneur en matière organique.
- Elles **limitent les pollutions diffuses** en freinant les transferts de pesticides, de nitrates et de phosphates issus des cultures dans les eaux de surfaces et souterraines (nappes phréatiques).
- Elles **protègent les animaux qui pâturent et créent un véritable micro-climat pour les plantes** grâce à leurs propriétés de «brise-vent», «parapluie» et «parasol». À proximité de la haie, les plantes prélèvent moins d'eau, bénéficient de l'ombre des arbres durant la journée et de la chaleur qu'ils restituent durant la nuit.
- Elles **produisent des ressources pour l'alimentation animale mais aussi humaine**, notamment lorsqu'elle sont composées de fruitiers. Elles produisent également du bois qui peut être valorisé de différentes manières (bois d'œuvre, bois de chauffage, bois raméal fragmenté…) et compléter ainsi les revenus de l'agriculteur.
- Elles **constituent un abri privilégié pour la biodiversité** : insectes pollinisateurs, bien sûr, mais aussi insectes auxiliaires, oiseaux prédateurs des insectes, animaux sauvages… C'est grâce à cette faune que les régulations naturelles peuvent se mettre en place, rendant l'usage de pesticides obsolète.

5 PROMOUVOIR UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DES POLLINISATEURS

La Ferme des petits pas : premier exemple d'agriculture respectueuse des pollinisateurs mis en valeur dans notre série « Terres de pollinisateurs ».

Oui, une agriculture sans pesticides tueurs d'abeilles est possible. Elle existe même déjà et obtient de bons résultats. Pour le prouver aux responsables politiques, POLLINIS a lancé **l'opération « Terres de pollinisateurs »** en partant à la rencontre de ces agriculteurs « zéro phyto » pour faire valoir leur expérience et leurs succès, et pour identifier avec eux les moyens les plus probants de changer notre façon de produire. Le retour d'expérience de ces agriculteurs pionniers permettra en outre d'**identifier les freins et les leviers d'une transition agroécologique favorable aux pollinisateurs**.

Maraîchers, polyculteurs-éleveurs, viticulteurs ou producteurs de céréales : les ingénieurs agronomes du pôle Agriculture de POLLINIS, épaulés par les étudiants de Montpellier Sup'Agro, ont déjà rencontré en 2017 et en 2018 une vingtaine d'agricultrices et d'agriculteurs engagés dans la voie du « zéro phyto » pour échanger sur leur expérience et décortiquer leurs méthodes. Cette enquête de terrain, éclairée par l'analyse des systèmes agraires et de leur économie, laisse entrevoir la diversité mais aussi les réelles perspectives de ces modes de production innovants. À terme, ce projet permettra d'opposer des arguments solides et concrets face au *« il n'y a pas d'alternative »* systématiquement opposé par les lobbys à toute tentative de sortie de l'agriculture conventionnelle.

Ces rencontres feront l'objet de portraits de ferme, accompagnés d'une analyse systémique et d'entretiens long format qui seront publiés courant 2019.

6 PROTÉGER LA LIBERTÉ D'INFORMATION ET D'INVESTIGATION

L'équipe de POLLINIS, à la pointe du combat contre la loi liberticide sur le secret des affaires au printemps 2018.

Au printemps 2018, l'examen de la loi « secret des affaires » a conduit POLLINIS à sortir de ses champs d'intervention habituels. Et pour cause : cette loi, transposition d'une directive européenne de 2016, permet de verrouiller l'information sur les pratiques et les produits commercialisés par les entreprises. Association environnementale, POLLINIS s'inquiète notamment de voir le « secret des affaires » opposé par les entreprises de l'agrochimie à toute investigation ou recherche d'informations concernant les pesticides.

C'est pourquoi notre association s'est portée à la pointe du combat contre cette loi liberticide au sein du collectif Stop Secret des affaires, réunissant une cinquantaine d'organisations (ONG, syndicats, organes de presse,...), une vingtaine de sociétés de journalistes ainsi que plusieurs lanceurs d'alerte, conscients que des scandales comme celui du Mediator ou du bisphénol A, des dossiers comme les Panama Papers ou LuxLeaks ne pourraient plus être portés devant le public avec les risques de poursuites induits par la nouvelle loi. Des craintes qui se sont malheureusement avérées pleinement justifiées quelques mois seulement après la promulgation de la loi, puisque les enquêteurs du quotidien *Le Monde*, qui tentaient d'obtenir l'accès à des documents sur la certification d'implants médicaux, se sont vu opposer le fameux « secret des affaires » par la Commission d'accès aux documents administratifs (CADA) en novembre 2018.

Hébergée par POLLINIS, **la pétition « Stop Secrets d'affaires » a recueilli plus de 580 000 signatures et l'association a joué un rôle moteur à chaque étape de la riposte portée par le collectif :** interpellation du président de la République et du gouvernement via la pétition, rendez-vous avec des députés et des sénateurs avant l'examen de la loi devant chacune des deux chambres, adresse aux parlementaires membres de la Commission Mixte Paritaire chargés de rédiger une version de compromis entre les deux chambres, mobilisation des parlementaires pour les inciter à saisir le Conseil constitutionnel après le vote de la loi, financement d'une étude juridique permettant de motiver cette saisine...

Les revendications du collectif Stop Secret des affaires se concentraient notamment sur deux points précis, élaborés en concertation avec les juristes de POLLINIS : circonscrire le champ d'application de cette loi aux seuls acteurs économiques concurrentiels et inverser la charge de la preuve en cas de poursuites.

Mais malgré la mobilisation massive des citoyens, la loi a été promulguée le 30 juillet 2018 et les craintes du collectif restent entières :

- La définition large et floue du secret des affaires permettra aux entreprises de retirer l'essentiel des informations sur leurs activités du débat citoyen.
- Les lanceurs d'alerte, incluant les ONG, devront faire la preuve de leur bonne foi devant les tribunaux.
- Les représentants du personnel pourront être poursuivis pour avoir diffusé des informations aux salariés.
- Des organes de presse pourront être poursuivis devant des tribunaux de commerce pour avoir révélé des secrets d'affaires.
- Les salariés pourront voir leur mobilité réduite avec l'interdiction d'utiliser leurs savoirs et savoir-faire, considérés comme des secrets d'affaires.
- Les délais de prescription longs et mal définis permettront d'engager des poursuites jusqu'à 5 ans après la révélation de « secrets d'affaires ».

VIDÉOS À L'APPUI

Pour accompagner la campagne du collectif Stop Secret d'affaires, POLLINIS a invité six spécialistes à intervenir en vidéo pour exposer les dangers de la loi « Secrets d'affaires » pour le travail des chercheurs, des ONG, des journalistes et des lanceurs d'alerte, ainsi que pour le droit fondamental à l'information des citoyens :

- **Élise LUCET**, journaliste, rédactrice en chef et présentatrice de télévision,
- **Corinne LEPAGE**, avocate, ancienne ministre de l'Environnement et eurodéputée,
- **Dr. Jean-Marc BONMATIN**, chercheur au CNRS en chimie et toxicologie, spécialiste de l'interaction entre pesticides et biodiversité,
- **Édouard PERRIN**, journaliste d'investigation à Première Ligne (Cash Investigation), à l'origine des révélations du scandale « Luxleaks »,
- **Virginie MARQUET**, avocate spécialisée en droit de la presse et des médias, fondatrice du collectif « Informer n'est pas un délit »,
- **Hacène HEBBAR**, coordinateur des projets à POLLINIS.

Ces vidéos ont été relayés sur la page Facebook de l'association. La vidéo présentée par la journaliste Élise Lucet a ainsi rassemblé près de 1,8 million de vues.

3 - NOTRE COMMUNAUTÉ

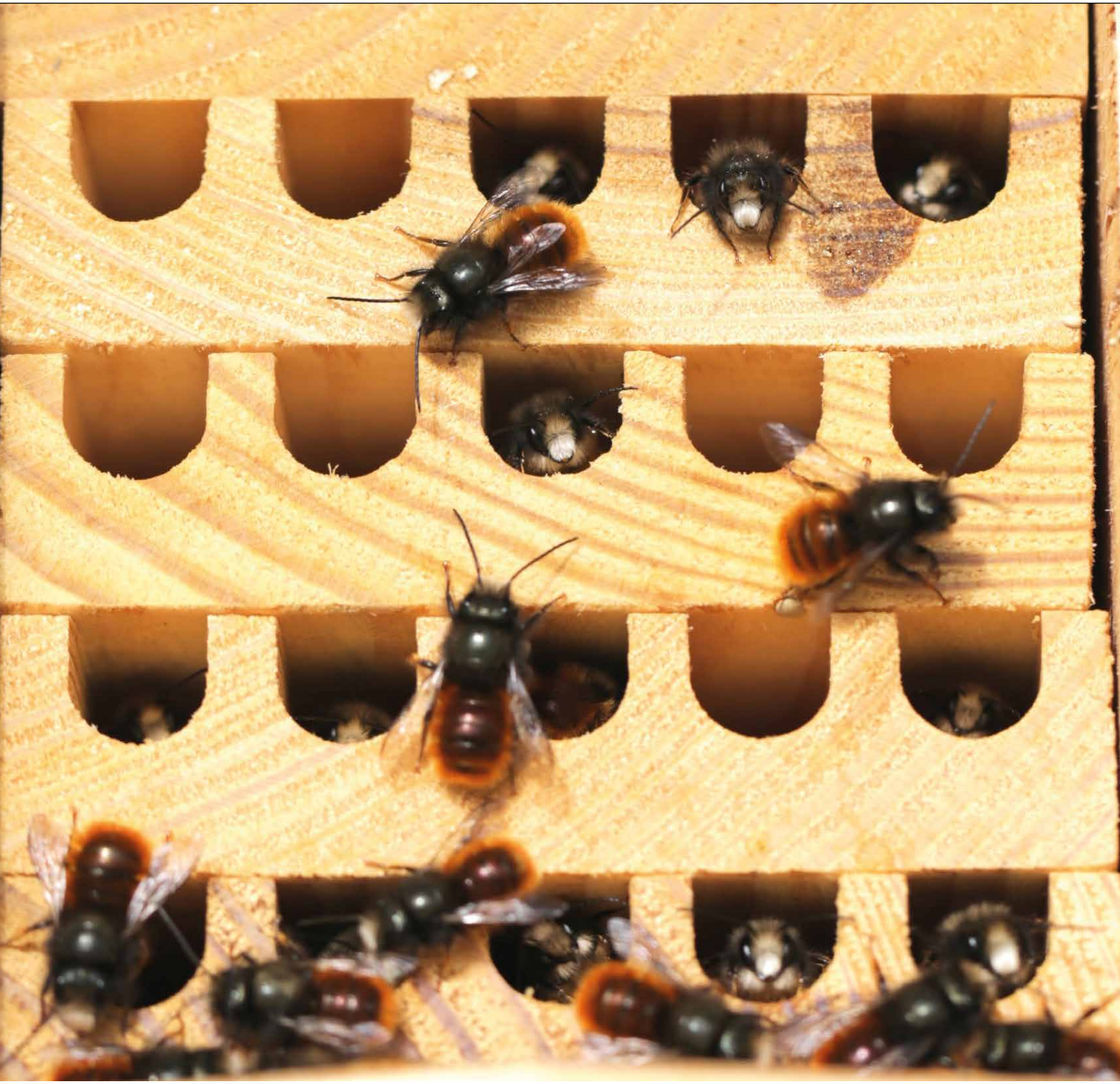

E-MAILS

L'envoi d'e-mails reste l'outil le plus simple et le plus direct pour nous adresser à notre communauté, que ce soit pour la mobiliser en renfort d'une pétition, l'informer sur une actualité importante pour la défense des pollinisateurs ou encore l'inviter à participer à un projet concret.

Les personnes dont les coordonnées sont présentes dans cette base le sont forcément par leur propre volonté. Elles ont :

- soit signé une pétition ;
- soit demandé une inscription au bulletin de liaison de l'association ;
- soit fait un don à POLLINIS.

Aucune coordonnée n'a été fournie par un organisme tiers. **Au 31/12/2018, notre base d'envoi comprenait 1 296 330 e-mails valides** de personnes recevant effectivement les campagnes de POLLINIS. Ce chiffre ne prend pas en compte les gens qui se sont désabonnés, ni ceux qui ont cessé d'ouvrir les campagnes de POLLINIS depuis plus de 48 mois, qui sont systématiquement retirées de la base.

RÉSEAUX SOCIAUX

Nos réseaux sociaux nous permettent d'interagir avec nos sympathisants et de relayer leurs demandes auprès des journalistes et des représentants politiques. Notre présence sur Facebook et Twitter nous permet d'informer notre communauté sur nos actions (pétitions, rapports, mobilisations, interventions dans la presse…) mais aussi de porter à sa connaissance les articles et études que nous avons repérés au cours de notre veille sur l'actualité du secteur.

- **Sur Twitter, POLLINIS comptait 3 832 abonnés au 31/12/2018** (progression de 65 % sur un an).
- **Sur Facebook, le compte POLLINIS rassemblait 22 084 abonnés au 31/12/2018** (progression de 62 % sur un an).

BULLETINS DE LIAISON

Chaque trimestre, POLLINIS rend compte à ses sympathisants et donateurs de ses actions et campagnes de mobilisation à travers son bulletin de liaison. Quatre bulletins ont été publiés en 2018 :

- Bulletin de liaison #8 hiver 2018 https://info.pollinis.org/bulletin-hiver-2018/
- Bulletin de liaison #9 printemps 2018 https://info.pollinis.org/bulletin-printemps-2018/
- Bulletin de liaison #10 été 2018 https://info.pollinis.org/bulletin-ete-2018/
- Bulletin de liaison #11 automne 2018 https://info.pollinis.org/bulletin-automne-2018/

Page d'accueil du nouveau site internet pollinis.org.

SITE INTERNET

Tout au long de l'année 2018, l'équipe de POLLINIS a rassemblé et mis en forme les articles destinés à la nouvelle version du site www.pollinis.org.
L'objectif de ce nouveau site : informer le lecteur sur les enjeux des différentes thématiques sur lesquelles intervient l'association (abeilles, pollinisateurs sauvages, agriculture et pesticides) et refléter dans toute sa diversité l'action de POLLINIS pour répondre à ces enjeux. Plus harmonieux, le nouveau site est surtout plus ergonomique, avec une navigation facilitée par des outils de recherche ciblés par thème, catégorie ou intitulé de campagne. Préparé tout au long de l'année 2018, le site sera mis en ligne en mars 2019.

2018 : COUP D'ARRÊT À LA DIFFAMATION

Mobiliser les citoyens contre les ravages de l'agrochimie et pour une agriculture qui sorte enfin de sa folle spirale chimique et industrielle : cela ne plait pas forcément à tout le monde. Depuis sa création en 2012, notre association fait donc régulièrement l'objet de campagnes de dénigrement, souvent mal intentionnées et portant notamment sur une prétendue exploitation commerciale des données recueillies auprès des pétitionnaires de l'association. Des soupçons d'autant plus infondés que POLLINIS est l'une des rares associations à ne jamais, par principe, échanger, divulguer ou vendre les données personnelles de ses sympathisants (comme il est précisé sur toutes nos pétitions et nos formulaires de don), alors même que cette pratique courante est parfaitement légale et constitue une source de revenus supplémentaire pour un grand nombre d'ONG. C'est pourquoi notre association a décidé de rétablir, devant les tribunaux, une vérité essentielle à l'honneur de ses donateurs et sympathisants.

Le 6 juin 2018, le tribunal de grande instance de Paris a ainsi **lourdement** condamné le magazine de l'UFC-Que Choisir pour diffamation publique à l'encontre de POLLINIS, suite à la publication d'un article dans l'édition du mois de janvier 2018, relayant des rumeurs mensongères que le magazine n'avait ni pris la peine de vérifier, ni même de contrebalancer en contactant l'association. De la même façon, les juges du tribunal de grande instance de Paris ont établi que la source principale du journaliste de *Que Choisir* – un article du site internet *Agriculture et environnement*, tenu par un lobbyiste pro-pesticide notoire – ne pouvait *« constituer ni une enquête sérieuse, ni même une base factuelle suffisante »*.

L'UFC-Que choisir a été condamnée à verser à POLLINIS la somme de 8000 euros au titre du préjudice matériel, 2000 euros au titre du préjudice moral et 2000 euros pour couvrir les frais de justice, avec publication d'un communiqué judiciaire en page de sommaire du numéro suivant et retrait des propos reconnus diffamatoires et sans fondement du site internet. Le tribunal a également condamné l'UFC-Que choisir du chef de diffamation publique à l'encontre de Nicolas Laarman, cofondateur de POLLINIS et actuellement délégué général de l'association.

4 - BILAN FINANCIER

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES

DÉTAILLE L'UTILISATION DES FONDS COLLECTÉS

RESSOURCES

Dons privés	949 014 €
Produits exceptionnels	12 892 €
Transfert de charges	76 363 €
Produits divers	4 €
Contributions d'entreprises	0 €
Subventions publiques	0 €
TOTAL	**1 038 273 €**

EMPLOI

Études, recherche, projets	420 794 €
Campagnes & Influence	347 507 €
Frais de structure et administration	182 864 €
Frais de collecte de fonds	110 783 €
Résultat (déficit)	-23 675 €
TOTAL	**1 038 273 €**

NOS RESSOURCES : LES DONS DES PARTICULIERS

En 2018, après six ans d'existence, près de 20 000 donateurs nous ont accordé leur confiance avec une participation moyenne autour de 25,57 € (sur 35 248 dons, certains donateurs donnant plusieurs fois dans l'année). Nos campagnes d'alerte et de mobilisation ont permis en 2018 de récolter 949 014 € de dons.

« CHAQUE CONTRIBUTION, MÊME LA PLUS PETITE, A UN IMPACT IMPORTANT SUR NOTRE CAPACITÉ D'ACTION. »

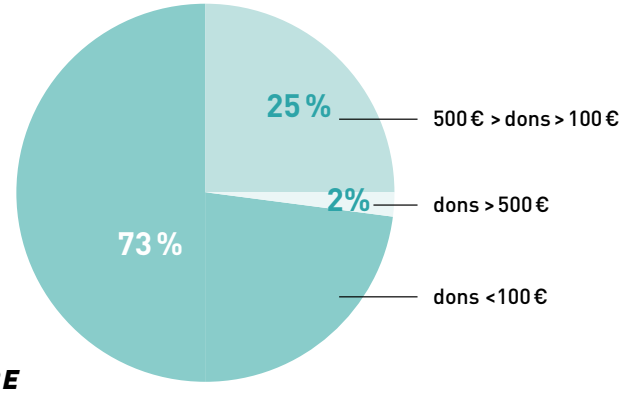

LA BONNE UTILISATION DES DONS

Près de 72,5 % de nos ressources sont affectés directement à nos projets de conservation sur le terrain, aux indispensables études et recherches dont nous avons besoin pour changer les politiques publiques et au contre-lobbying citoyen, c'est-à-dire aux campagnes de pression sur les hommes politiques et les institutions que nous menons en France et à Bruxelles.
17 % sont affectés à nos principaux postes de dépenses organisationnelles : le conseil juridique, la comptabilité, les équipements, les fournitures. Tous ces postes sont primordiaux pour pouvoir mener nos actions. Les 10,5 % restants sont donc dédiés à la collecte de fonds car notre financement dépend presque intégralement de nos donateurs et donc à notre capacité à lever des fonds.

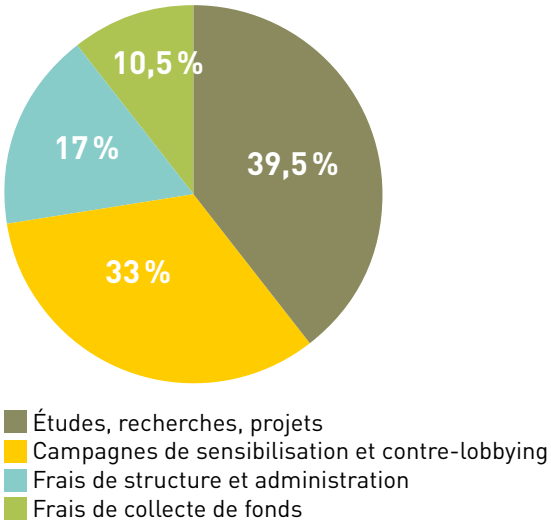

COMPTE DE RÉSULTATS

PRÉSENTE L'ENSEMBLE DES CHARGES SUPPORTÉES PAR POLLINIS ET DES PRODUITS DONT NOUS DISPOSONS.

L'exercice fait apparaître un déficit de 23 679€ (2,23 % des charges) lié principalement aux investissements dans les nouveaux projets et à l'intégration de nouvelles compétences en interne. Ce déficit est absorbé par les excédents d'exploitation prudemment mis en réserve les années précédentes.

Dons privés	949 014 €
Transfert de charges	76 363 €
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	**1 025 377 €**
Charges d'exploitation	1 061 947 €
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	**1 061 947 €**
RÉSULTATS DE FONCTIONNEMENT	**-36 570 €**
Produits financiers	0 €
Produits et charges exceptionnels	12 892 €
RÉSULTAT COURANT	**-23 678 €**
ÉXCÉDENT OU PERTE	**-23 678 €**

LES DONS DES PARTICULIERS : LA GARANTIE DE NOTRE INDÉPENDANCE ABSOLUE

Pas de subvention publique, pas d'activité commerciale, pas de contribution d'entreprises : en choisissant de dépendre uniquement des dons des citoyens, POLLINIS jouit d'une indépendance totale et d'une rare liberté d'action et de parole vis-à-vis de tout pouvoir économique ou politique.

DES COMPTES CERTIFIÉS

Depuis trois ans, le cabinet d'experts comptables Ecaud Conseil établit et atteste les bilans de POLLINIS. Tous les comptes de l'association depuis sa création en 2012 – notamment ceux de l'exercice 2018 – ont été certifiés sans réserve par le cabinet de commissaires aux comptes SOFIDEEC, reconnu pour son expertise du monde associatif.

BAKER TILLY SOFIDEEC

BILAN SIMPLIFIÉ

PHOTOGRAPHIE DE NOTRE SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2018.

BILAN ACTIF

Immobilisations corporelles et incorporelles	156 725 €
ACTIF IMMOBILISÉ	**156 725 €**
Créances	-
Trésorerie	225 579 €
ACTIF CIRCULANT	**225 579 €**
TOTAL GÉNÉRAL ACTIF	**382 305 €**

BILAN PASSIF

Report à nouveau	302 042 €
Résultat de l'exercice	-23 678 €
FONDS ASSOCIATION	**278 364 €**
Dettes fournisseurs	28 609 €
Dettes autres	75 333 €
DETTES	**103 942 €**
TOTAL GÉNÉRAL PASSIF	**382 305 €**

CONFIDENTIALITÉ ET SÉCURITÉ : SOUTENIR POLLINIS EN TOUTE CONFIANCE

POLLINIS n'est engagée dans aucune activité commerciale. Nos comptes attestent que notre unique source de revenus sont les dons et que l'association ne revend, n'échange ni ne transmet les données recueillies auprès de ses sympathisants, qui servent uniquement à les tenir informés de l'action de l'association. Pour gérer l'envoi massif de pétitions et organiser des collectes sécurisées, nous faisons appel à des prestataires dont c'est le cœur de métier, comme toutes les associations qui dépendent exclusivement des dons. Ces prestataires ne sont pas propriétaires de nos fichiers et n'ont en aucun cas le droit de les utiliser ou de les revendre. Ils permettent en revanche à POLLINIS de garantir à nos sympathisants un hébergement sécurisé de nos fichiers, qui sont automatiquement cryptés et régulièrement sauvegardés, en conformité avec la réglementation de la CNIL et du RGPD. Notre labellisation Don en confiance, obtenue en décembre 2018, atteste en outre que l'association respecte strictement les quatre principes cardinaux du label : *« respect du donateur, transparence, recherche d'efficacité, probité et désintéressement »*.

Retrouvez l'intégralité de notre bilan sur : www.pollinis.org

POLLINIS DANS LES MÉDIAS

- **Journal de l'environnement** - 20 décembre 2018
  Pollinisateurs et pesticides : POLLINIS dénonce le blocage bruxellois
- **Carenews** - 20 décembre 2018
  POLLINIS obtient le label « Don en confiance »
- **Le Monde** - 20 décembre 2018
  L'Europe sommée de choisir entre abeilles et chimie
- **Actu Environnement** - 7 novembre 2018
  Les résultats de l'examen des fongicides SDHI se font toujours attendre
- **Actu Environnement** - 21 septembre 2018
  Risque des pesticides sur les pollinisateurs : POLLINIS dénonce l'opancité de la Commission Européenne
- **Agence France Presse** - 1er septembre 2018
  Les néonicotinoïdes désormais interdits dans l'agriculture française
- **Le Monde** - 18 août 2018
  L'abeille noire, résistante mais en sursis
- **Biocontact** - juin 2018
  Europe : interdiction de trois néonicotinoïdes tueurs d'abeille
- **Libération** - 13 juin 2018
  Secret des affaires : monsieur le Président en marche vers la censure ?
- **Actu Environnement** - 30 mai 2018
  Néonicotinoïdes : l'interdiction européenne sera effective le 19 décembre 2018.
- **Golias Hebdo n°530** - Semaine 31 mai / 6 juin 2018
  Secret des affaires : l'arme de la censure
- **La lettre de l'audiovisuel** - 16 mai 2018
  La mobilisation contre la proposition de loi sur le secret des affaires se poursuit
- **L'Action Agricole Picarde** - 04 mai 2018
  L'Europe a interdit 3 néonicotinoïdes jugés dangereux pour les abeilles
- **La Lozère Nouvelle** - 26 avril 2018
  Le battement d'ailes... des abeilles
- **Mediapart** - 25 avril 2018
  Mercredi dans Mediapart Live : informer face aux «fake news» et au secret des affaires
- **France Inter** - 18 avril 2018
  Journal de 8h de France Inter (de 09:47 à 11:23)
- **Investig'action** – 17 avril 2018
  Secret des affaires ou droit à l'information ? Interview d'Hacène Hebbar, coordinateur des projets à POLLINIS et porte-parole Stop secret d'affaires
- **Alternatives Economiques** – 16 avril 2018
  Tribune Secret des affaires : lettre ouverte au président de la République
- **Le Monde** – 16 avril 2018
  Des lanceurs d'alerte, associations et journalistes interpellent Macron sur la loi sur le secret des affaires
- **Les Echos** – 16 avril 2018
  Secret des affaires : ne verrouillons pas l'information !
- **Le Point** – le 16 avril 2018
  Secret des affaires : Emmanuel Macron interpellé
- **Ccfd-Terre Solidaire** – le 16 avril 2018
  Secret des affaires : lettre ouverte au président de la République
- **L'Humanité** – 16 avril 2018
  Secret des affaires : lettre ouverte au président Macron
- **Les Amis de la Terre** – 16 avril 2018
  Loi « secret des affaires »- lettre ouverte au président de la République
- **Télérama** – 16 avril 2018
  Secret des affaires : lettre ouverte au président de la République
- **Le journal de la Corse** – 13 avril 2018
  Des députés au service des multinationales
- **ENDS Europe** – 13 avril 2018
  Neonic vote tabled as EC rejects beet exemption
- **Charlie Hebdo** – 5 avril 2018
  Secret des affaires – un nouveau bâillon pour les journalistes
- **Reporterre** – 29 mars 2018
  Le parti de M. Macron impose le secret des affaires, qui restreint la liberté d'informer
- **Le Media** – 28 mars 2018
  Le Journal du 28 mars 2018 (interview de 15:04 à 22:43)

POLLINIS DANS LES MÉDIAS (SUITE)

- **Partage Social Club** –27 mars 2018
  Secret des affaires vs. droit d'informer
- **Médiapart** – 26 mars 2018
  La pétition #StopSecretdAffaires reprise dans Secret des affaires: un texte pour réduire la société civile au silence
- **Les Moutons Enragés** – 22 mars 2018
  TRIBUNE / La loi sur le secret des affaires est un danger pour nos libertés fondamentales
- **Les Echos** – 21 mars 2018
  La loi sur le secret des affaires est un danger pour nos libertés fondamentales
- **Alternatives économiques** – 21 mars 2018
  Tribune. Loi sur le secret des affaires : un danger pour nos libertés
- **Bastamag** – 21 mars 2018
  La loi sur le secret des affaires est un danger pour nos libertés fondamentales
- **Télérama** – 21 mars 2018
  Secret des affaires : "Le droit à l'information est en danger"
- **Les invités de Médiapart** – 21 mars 2018
  La loi sur le secret des affaires est un danger pour nos libertés fondamentales
- **Libération** – 21 mars 2018
  La loi sur le secret des affaires est un danger pour nos libertés fondamentales
- **L'Humanité** – 20 mars 2018
  Tribune. La loi sur le secret des affaires est un danger pour nos libertés fondamentales
- **Le Monde** – 20 mars 2018
  L'intérêt général et le droit des citoyens à l'information remis en cause
- **Feminin Bio** – février/mars 2018
  Pourquoi les abeilles sont toujours menacées ?
- **Le Courrier de la Nature** – janvier / février 2018
  Le réseau Apiformes – Étudier l'écologie des abeilles sauvages et la pollinisation à l'échelle nationale

BON DE SOUTIEN

À RENVOYER À: POLLINIS, 10 RUE SAINT MARC, 75002 PARIS

☐ **OUI** JE SOUTIENS POLLINIS

Nom

Prénom

Adresse

Code Postal

Ville

JE FAIS UN DON DE :

☐ 15 € ☐ 20 € ☐ 30 € ☐ 60 € ☐ 100 € ☐ .....€

CHÈQUE À L'ORDRE DE POLLINIS

☐ **OUI** JE SOUHAITE ÊTRE TENU(E) INFORMÉ(E) DES ACTIONS DE POLLINIS

E-MAIL : .....

VOS DONS SONT DESTINÉS À SOUTENIR L'ENSEMBLE DE NOS ACTIONS POUR SAUVER LES ABEILLES DOMESTIQUES ET SAUVAGES, ET L'ENSEMBLE DES POLLINISATEURS.

Les données enregistrées sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique réalisé par l'association POLLINIS, dans le respect du Règlement général (UE) 2016/679 sur la Protection des données.

POLLINIS a pour éthique de ne pas échanger ou commercialiser les coordonnées de ses membres. vos coordonnées ne seront donc utilisées que dans le but d'enregistrer votre don, vous envoyer votre attestation, et vous tenir informé des actions réalisées par POLLINIS grâce à votre soutien.

Si vous souhaitez vous désinscrire de notre liste de diffusion, il vous suffira d'envoyer un e-mail à contact@pollinis.org en mentionnant «Désinscription» comme objet de votre message.

Vous pouvez à tout moment exercer vos droits d'accès, de modification, de rectification, d'opposition, de limitation ou d'effacement sur simple demande à l'adresse contact@pollinis.org.

Les données vous concernant seront automatiquement effacées de nos serveurs à votre demande, ou en cas d'inactivité de votre part pendant plus de 48 mois. Si vous estimez que POLLINIS n'a pas correctement protégé vos données, vous pouvez exercer votre droit de réclamation auprès de la Commission nationale informatique et libertés, 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

UNE QUESTION ? BESOIN D'UNE INFORMATION ?

01 40 26 40 34 – CONTACT@POLLINIS.ORG

À PROPOS DE CETTE PUBLICATION

- **Pilotage :** Julie Pecheur
- **Auteur** : Julien Hirsinger
- **Travail graphique :** Pia Desoutter
- **Crédits photos** : © POLLINIS et DR ; couv © PxHere ; p.4, p.11, p.36 © Madi Photography ; p.6, p.8, p.14, p.20 © Shutterstock ; p.9 droite, p.15, p.22, p. 32 © Pixabay ; p. 26 © Thierry Vezon ; p.27 © Parc national de la Vanoise - MAURIN Manon ; p.28, p.29 droite © Benedicte Reitzel-Nielsen ; p.29 haut gauche © Philippe Besnard/Vallée de l'Abeille Noire ; p.30 bas © Laurent Guilbaud ; p.33 © Philippe Besnard/Pollinis

POUR EN SAVOIR PLUS

www.pollinis.org

POUR NOUS SUIVRE

CONTACT

Margaux Baudier
mbaudier@pollinis.org
01 40 26 40 34
10 rue Saint-Marc 75002 Paris
FRANCE